

Autorités judiciaires jurassiennes

RAPPORT ANNUEL 2018



1	Tribunal cantonal.....	1
1.1	Rapport.....	1
1.2	Statistiques	7
1.3	Cour constitutionnelle.....	9
1.4	Cour civile.....	9
1.5	Cour administrative	10
1.6	Cour des assurances	12
1.7	Cour des poursuites et faillites	13
1.8	Chambre pénale des recours.....	14
1.9	Cour pénale	15
1.10	Tribunaux arbitraux en matière d'assurances.....	15
1.11	Commission des examens d'avocat.....	15
2	Tribunal de première instance	16
2.1	Rapport.....	16
2.2	Statistiques	21
2.3	Commissions de conciliation en matière de bail.....	29
3	Ministère public	30
3.1	Considérations générales	30
3.2	Gestion des affaires	31
3.3	Conclusions	40
4	Tribunal des mineurs.....	41
4.1	Activité judiciaire	41
4.2	Service social.....	42
4.3	Personnel du Tribunal.....	42
4.4	Statistiques	44
5	Annexe.....	54

Rapport annuel 2018

du Tribunal cantonal à l'intention du Parlement sur l'administration de la justice

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les député(e)s,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport annuel sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2018.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document, sous réserve de ce qui suit, en particulier au point 1.1.4.

1 Tribunal cantonal

1.1 Rapport

1.1.1 Plenum et magistrats du Tribunal cantonal

Les cinq postes de juges permanents attribués au Tribunal cantonal ont été occupés en 2018 par Daniel Logos (président 2018), Philippe Guélat (vice-président 2018), Sylviane Liniger Odiet, Gérald Schaller et Jean Moritz. En raison du départ en retraite de Jean Moritz et de Gérald Schaller en 2019, le Parlement, lors de la séance du 19 décembre 2018, a élu à leur succession Jean Crevoisier et Pascal Chappuis, qui entreront en fonction en mars 2019, respectivement en août 2019.

Les dix postes de juges suppléants ont été occupés en 2018 par Carmen Bossart Steulet, Pascal Chappuis, Frédérique Comte, Jean Crevoisier, Charles Freléchoux, Jean-François Kohler, Yannick Jubin, Corinne Suter et Nathalie Brahier. Pierre Lachat a quitté ses fonctions de juge suppléant, la limite d'âge ayant été atteinte. Lisiane Poupon, première greffière du Tribunal cantonal, a été élue à sa succession par le Parlement lors de la séance du 19 décembre 2018.

La répartition des affaires entre les juges permanents a été la suivante :

	Présidence
Cour constitutionnelle	Jean Moritz
Cour civile	Daniel Logos et Jean Moritz
Cour pénale	Gérald Schaller
Chambre pénale des recours	Jean Moritz
Cour administrative	Sylviane Liniger Odiet

Affaires de protection de l'enfant et de l'adulte	Sylviane Liniger Odiet, Daniel Logos et Philippe Guélat
Affaires fiscales	Daniel Logos
Cour des assurances	Philippe Guélat
Affaires AI	Philippe Guélat, Daniel Logos et Gérald Schaller
Affaires AA	Philippe Guélat et Gérald Schaller
Affaires PP	Philippe Guélat
Affaires AMal	Philippe Guélat et Gérald Schaller
Autres affaires	Philippe Guélat
Cour des poursuites et faillites	Gérald Schaller

1.1.2 Personnel du Tribunal cantonal

1.1.2.1 Greffier-ère-s

Les postes de greffières étaient occupés en 2018 par Lisiane Poupon, première greffière (80 %), Nathalie Brahier (80 %), Julia Friche-Werdenberg (60 %) et Carine Guenat (60 %). Cette dernière a été désignée en qualité de greffière extraordinaire à 40 % du 6 mars 2018 au 13 avril 2018 pour le remplacement partiel d'un congé maladie.

A noter encore que Julie Frésard, qui a obtenu son brevet d'avocate en décembre 2018, a été engagée en qualité de greffière e.r. (à 60 %) pour le remplacement d'un congé-maternité.

1.1.2.2 Secrétaires

L'effectif du personnel administratif de la Chancellerie du Tribunal cantonal, qui correspond à 3 EPT, se répartit entre Cosette Cramatte (70 %), Anne-Valérie Gerber (50 %), Julie Laisue (100 %) et Françoise Périat (80 %). Jonas Allimann a rejoint la Chancellerie en août 2018 pour effectuer un stage pré-HEG d'une année.

Yann Bélet et Patrizia Secli Serapiglia ont été engagés successivement au sein de la Chancellerie pour le remplacement d'un congé-maternité.

Nathalie Jolissaint, bibliothécaire à l'OCC et au Tribunal cantonal, travaille à raison de trois demi-journées par semaine à la bibliothèque du Tribunal cantonal.

Pour le surplus, 13 avocats et notaires stagiaires ont effectué en 2018 un stage de formation, d'une durée de quatre mois environ, auprès du Tribunal cantonal.

1.1.3 Activités judiciaires du Tribunal cantonal

En 2018, le nombre d'affaires introduites au Tribunal cantonal (566) est inférieur à celui de l'année précédente (623), mais à peu près équivalent à celui de l'année 2016 (574). A relever que le nombre d'affaires introduites en 2017 avait été fortement influencé par les recours en matière d'évaluation de fonctions reçus par la Cour administrative. Les affaires liquidées durant l'année 2018 (533) sont en légère augmentation par rapport à 2017 (524), mais

inférieures à celles de 2016 (573). Elles se situent toutefois dans la moyenne des cinq années précédentes (530). En dépit de ce qui précède, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année 2018 (334) est en très nette augmentation par rapport aux années précédentes (soit 301 en 2017, 203 en 2016, 202 en 2015 et 185 en 2014).

Les statistiques 2018 mettent en évidence un retard important dans le traitement des affaires de la Cour des assurances. Par rapport aux années précédentes, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année à la Cour des assurances, soit 165, a considérablement augmenté en 2018 (114 en 2017, 87 en 2016, 91 en 2015), alors qu'il n'y a eu qu'une légère augmentation du nombre d'affaires en 2018 (165) par rapport à 2017 (160). Le nombre d'affaires introduites à la Cour des assurances en 2016 (126) avait subi une baisse par rapport aux années 2014 (153) et 2015 (148), ce qui n'a pas pour autant permis de réduire le nombre d'affaires pendantes.

Le Tribunal cantonal, dans son précédent rapport d'activités, avait déjà signalé que, globalement, sa capacité d'absorber l'augmentation des nouvelles affaires avait atteint ses limites et que si la situation continuait d'évoluer dans le même sens, il sera confronté à un stock d'affaires pendantes qui ne cessera de s'amplifier (p. 3 du rapport annuel de 2017). Le Tribunal cantonal avait relevé également que le volume des nouvelles affaires était en augmentation à la Cour des assurances (+27%) par rapport à l'exercice 2016 et correspondait à une augmentation de +19.6% par rapport au volume moyen annuel constaté durant la période de 2012 à 2016 (pp. 11 et 12 du rapport 2017). Dans son rapport du 21 janvier 2018 relatif à la justice jurassienne, l'expert Brunner avait conclu que si le nombre des affaires devait continuer à augmenter au Tribunal cantonal, il faudrait renforcer principalement le niveau juridique intermédiaire. Or, l'expert s'est basé sur le volume d'affaires de 2016, soit 574 affaires introduites. Si on compare ce chiffre avec la moyenne 2017-2018, soit 594 affaires, on constate une telle tendance à la hausse. La Commission de la justice a par ailleurs été rendue attentive à deux reprises en 2018 que les délais de liquidation devenaient difficilement acceptables du point de vue des justiciables.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que même si le nombre d'affaires n'a pas augmenté en 2018, le Tribunal cantonal ne parvient pas à rattraper le retard qu'il avait déjà signalé par le passé et ne parvient pas, notamment depuis 2014 (à l'exception de 2016 où une baisse des affaires introduites avait été constatée à la Cour des assurances), à absorber le nombre d'affaires introduites durant l'année à la Cour des assurances, ce qui est un phénomène particulièrement préoccupant. Une demande de renfort a dès lors été déposée en janvier 2019.

1.1.4 Surveillance des autres instances judiciaires

En sa qualité d'autorité de surveillance (art. 64 LOJ), une délégation du Tribunal cantonal a rencontré les présidents des autres instances judiciaires afin d'aborder les rapports d'activités, l'état des affaires pendantes depuis plus d'une année ainsi que d'éventuels problèmes de fonctionnement.

Globalement, il y a une stabilité dans le nombre d'affaires introduites dans toutes les instances par rapport à l'année 2017.

1.1.5 Analyse de la justice

Le Tribunal cantonal et le Département de l'intérieur ont mandaté une analyse de la justice réalisée par M. Andreas Brunner, dont le rapport a été rendu en date du 21 janvier 2018. Des travaux et des réflexions ont été menés au sein du pouvoir judiciaire sur la base de cette

expertise, ainsi que sur le rapport intermédiaire du Tribunal cantonal du 6 août 2018 adressé au Gouvernement. Son rapport final sera adressé au Gouvernement prochainement.

1.1.6 Formation

Journée de formation continue BEJUNE

Le Tribunal cantonal a organisé, conjointement avec les cantons de Berne et Neuchâtel, une demi-journée de formation continue le 9 janvier 2018 relative au nouveau droit des sanctions et à l'expulsion pénale, qui a eu lieu au campus StrateJ à Delémont. Six conférenciers ont abordé cette thématique en livrant leurs connaissances étendues en la matière.

Midi de l'OAJ

La présidente de la Cour administrative, Sylviane Liniger Odiet, ainsi que la greffière à la Cour pénale et civile et juge suppléante au Tribunal cantonal, Nathalie Brahier, ont présenté la jurisprudence cantonale récente lors d'une conférence organisée par l'Ordre des avocats jurassiens, « Midi de l'OAJ », le 29 octobre 2018 au campus StrateJ à Delémont.

Autres formations

Pour le surplus, les juges et les greffières du Tribunal cantonal ont participé de manière individuelle à plusieurs journées de formation continue selon leurs domaines de compétences.

Stagiaires

Comme chaque année, des cours à l'intention des stagiaires avocats et notaires ont été mis sur pied en collaboration avec l'Ordre des avocats jurassiens et le Conseil du Notariat. Ils ont notamment été dispensés par les magistrats et greffières, par des avocats et des collaborateurs de la fonction publique. De nombreux services de l'Etat contribuent ainsi à la formation des stagiaires. Les chargés de cours interviennent dans des domaines qu'ils pratiquent au quotidien, afin que les stagiaires bénéficient d'un enseignement concret proche des réalités judiciaires et correspondant aux problématiques auxquelles les juristes sont confrontés.

1.1.7 Publication de la jurisprudence

L'édition 2017 de la Revue jurassienne de jurisprudence (RJJ) a été publiée en septembre 2018. Elle comprend les arrêts les plus importants rendus durant l'année par le Tribunal cantonal et par le Tribunal fédéral dans des affaires jurassiennes ou en reprend certains extraits. Un répertoire par article et un index des mots-clés complètent le cahier et facilitent sa consultation.

Le Tribunal cantonal a également publié un tiré à part de la RJJ intitulé « Les cours constitutionnelles en question(s) » faisant suite au symposium organisé le 16 novembre 2017 au campus StrateJ à Delémont pour marquer les 40 ans de la Constitution jurassienne.

A noter que la version papier de la RJJ ne paraîtra plus dès que les tribunaux disposeront de la plate-forme informatique nécessaire à la publication électronique des jugements anonymisés et d'un véritable moteur de recherches jurisprudentielles, prévus courant 2019.

1.1.8 Rencontres diverses

Une délégation du Tribunal cantonal a rencontré la Commission parlementaire de la justice, le 8 février 2018, au sujet de la dénonciation pénale du député indépendant Yves Gigon. Faisant suite au rapport du 22 février 2018 de la Commission de la justice, le Parlement a rejeté la levée de l'immunité des juges permanents du Tribunal cantonal par arrêté du 28 février 2018 et une ordonnance de classement a été rendue par le procureur extraordinaire Pierre Aubert en date du 13 mars 2018.

Les représentants du Tribunal cantonal ont rencontré également la Commission parlementaire de la justice le 14 juin 2018 au sujet du rapport Brunner du 21 janvier 2018 et du rapport du 22 mai 2018 du Gouvernement adressé au Parlement en lien avec la nécessité de renouveler l'effectif complet des juges du Tribunal cantonal. Le Bureau du Parlement, suite au préavis de la Commission parlementaire de la justice, a décidé de renouveler à 100% les deux postes de juges qui se libéreront courant 2019 suite au départ en retraite de Jean Moritz et Gérald Schaller.

Le président du Tribunal cantonal a présidé le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM), qui a été saisi afin d'émettre un préavis dans le cadre de l'élection à deux postes de juge permanent au Tribunal cantonal et un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal.

Le Tribunal cantonal a rencontré la cheffe du Département de l'intérieur, Mme la Ministre Nathalie Barthoulot, le 29 juin 2018. La discussion a porté sur différents sujets d'actualité en lien avec l'organisation judiciaire.

Des représentants du Tribunal cantonal ont rencontré une délégation du Conseil de l'Ordre des avocats jurassiens (OAJ) le 24 avril 2018. Des sujets tels que le dossier électronique et la taxation des honoraires ont été abordés. Les avocats ont été rendus attentifs à la modification de la Circulaire n° 12 du Tribunal cantonal relative à la fixation des honoraires d'avocat en justice.

Le Tribunal cantonal a participé à la rencontre des trois pouvoirs qui a eu lieu à Rebeuvelier le 30 août 2018. Elle a été consacrée à la communication entre les trois pouvoirs, avec la participation d'un modérateur, Dominique Alain Freymond.

Des représentants de la justice ont rencontré comme chaque année une délégation de journalistes au mois de septembre afin d'optimiser la communication entre justice et presse. Une nouvelle plateforme relative à l'agenda des audiences publiques du Tribunal cantonal et du Tribunal de première instance a été mise en place courant décembre 2018.

Le président a représenté le Tribunal cantonal lors de la Conférence de la Justice suisse, qui s'est tenue au Palais de justice à Genève, le 19 octobre 2018. Cette conférence annuelle permet un échange de vues, non seulement sur la jurisprudence fédérale, mais aussi sur des questions organisationnelles et pratiques. Le dossier électronique a occupé une bonne partie des discussions.

Une délégation du Tribunal cantonal a rencontré la Commission parlementaire de la justice le 8 novembre 2018. Cette séance a été consacrée essentiellement à la communication entre les autorités judiciaires et le Parlement ainsi qu'au secret de fonction.

La première greffière et/ou sa suppléante ont participé aux Conférences des secrétaires généraux du pouvoir judiciaire. Les échanges ont porté sur plusieurs thèmes, notamment le dossier électronique.

1.1.9 Autres observations

Le Tribunal cantonal a pris position sur différents projets de modifications de textes législatifs ou autres questions qui lui ont été soumises notamment sur la révision partielle du CPP, du CPC, celle de la législation en matière d'incompatibilité, le projet d'ordonnance sur la procédure de conciliation en matière de soins ambulatoires dans l'assurance-maladie obligatoire, le projet de digitalisation du Journal officiel, la modification partielle du Règlement du Ministère public, la circulaire relative à la législation fédérale sur le travail au noir.

1.1.10 Conclusion

Le Tribunal cantonal considère que la justice jurassienne a fonctionné de manière satisfaisante au cours de l'exercice 2018, étant rappelé que la charge de travail a atteint ses limites. Il remercie l'engagement sans faille de l'ensemble de ses collaborateurs.

Le président du Tribunal cantonal en 2018

Daniel Logos

La première greffière

Lisiane Poupon

1.2 Statistiques

Nombre d'affaires introduites

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Cour constitutionnelle	8	3	3	0
Cour civile	114	123	117	112
Cour administrative	139	157	172	151
Cour des assurances	148	126	160	165
Cour des poursuites	28	44	34	28
Chambre pénale des recours	66	67	83	69
Cour pénale	36	54	54	41
Total	539	574	623	566

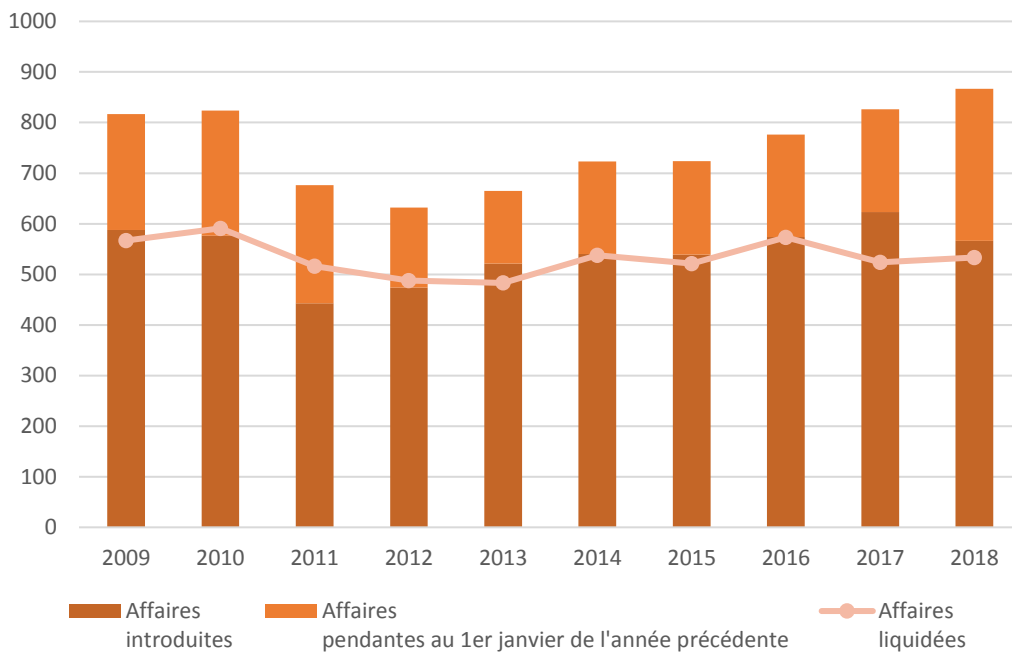
Nombre d'affaires liquidées

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Cour constitutionnelle	7	4	0	3
Cour civile	107	128	89	121
Cour administrative	133	153	123	159
Cour des assurances	153	130	132	114
Cour des poursuites	27	43	38	27
Chambre pénale des recours	55	69	81	65
Cour pénale	39	46	61	44
Total	521	573	524	533

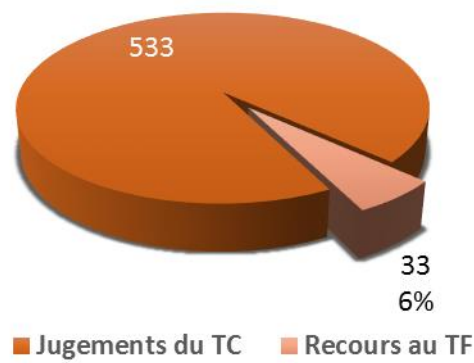
Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Cour constitutionnelle	1	0	3	0
Cour civile	28	23	51	42
Cour administrative	52	56	105	97
Cour des assurances	91	87	114	165
Cour des poursuites	5	6	2	3
Chambre pénale des recours	16	14	16	20
Cour pénale	9	17	10	7
Total	202	203	301	334

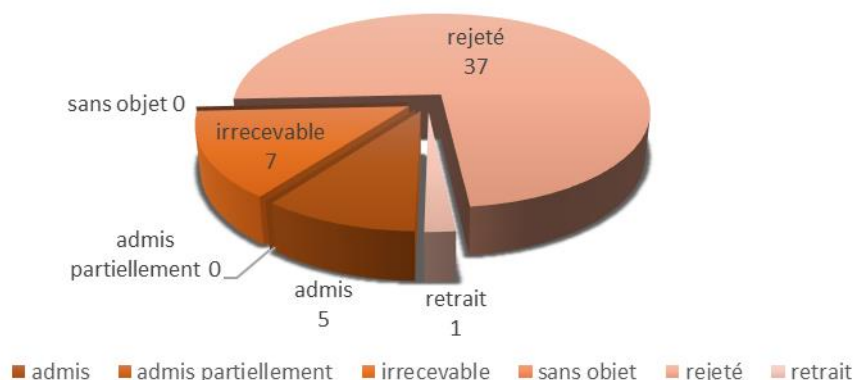
Evolution des affaires au Tribunal cantonal



Jugements du Tribunal cantonal et recours envoyés au Tribunal Fédéral en 2018



Jugements rendus par le Tribunal fédéral en 2018 dans les affaires jurassiennes antérieures au 31 décembre 2018



1.3 Cour constitutionnelle

Aucune nouvelle affaire n'a été introduite en 2018.

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Liquidées par jugement		Liquidées d'une autre manière		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Requête en contrôle de la constitutionnalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recours	0	2	2	0	2	2	0	2	0	0	0	2	2	0
Divers	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0
Total	0	3	3	0	3	3	0	2	0	1	0	3	3	0

1.4 Cour civile

En 2018, 112 affaires ont été introduites. Le nombre de nouvelles affaires est ainsi demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente (117 en 2017). Le nombre d'affaires liquidées en 2018 est en revanche supérieur à celui de 2017 (121 en 2018 ; 89 en 2017). Le nombre d'affaires reportées en 2018 a ainsi pu être réduit par rapport à l'année précédente (42 en 2018 ; 51 en 2017).

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Liquidées par jugement		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Poursuites, faillites, y.c. mainlevées	4	12	22	26	26	38	11	22	3	8	14	30	12	8
Droit de la famille	3	4	7	8	10	12	4	8	2	1	6	9	4	3
Droit du bail	1	2	8	7	9	9	1	2	6	4	7	6	2	3
Droit du travail	3	5	7	7	10	12	4	8	1	0	5	8	5	4
Assurance-maladie complémentaire	5	1	3	2	8	3	2	1	5	0	7	1	1	2
Assistances judiciaires	4	7	26	21	30	28	18	21	5	0	23	21	7	7
Divers	2	14	33	26	35	40	13	19	8	9	21	28	14	12
Taxations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effet suspensif, mesures prov. & préliminaires	1	6	11	15	12	21	1	4	5	14	6	18	6	3
Total	23	51	117	112	140	163	54	85	35	36	89	121	51	42

Recours au Tribunal fédéral contre les jugements rendus par le Tribunal cantonal en 2018 : 12 recours, 1 admis, 1 rejeté, 2 irrecevables et 8 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre les jugements rendus par la Cour civile antérieurement à 2018 : 2 rejetés.

1.5 Cour administrative

En 2018, la Cour administrative a enregistré 151 nouvelles affaires, ce qui correspond à la moyenne des affaires enregistrées les cinq années précédentes (150). Le nombre d'affaires liquidées en 2018 (159) est supérieur de 16 % à la moyenne des cinq dernières années (137).

Par rapport à 2017, on observe une augmentation des recours en matière fiscale et en matière de mesures provisoires et d'assistance judiciaire. Les affaires de fonction publique qui avaient très fortement augmenté ces deux dernières années en raison des évaluations de fonction, ont retrouvé leur niveau antérieur.

Le nombre d'affaires non liquidées à fin 2018 (97) est en diminution de 8 unités par rapport à fin 2017 (105).

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Recours admis, totalement ou partiellement		Recours rejetés		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Actions	3	1	0	0	3	1	0	0	1	0	1	0	2	0	1	1
Aide sociale	2	1	3	7	5	8	3	2	1	1	0	2	4	5	1	3
Aménagement du territoire	4	4	3	0	7	4	1	0	0	1	2	2	3	3	4	1
Assistance judiciaire gratuite	3	10	19	36	22	46	4	14	7	13	1	2	12	29	10	17
Bourses	0	1	2	1	2	2	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1
Divers	0	4	15	16	15	20	2	4	4	3	5	4	11	11	4	9
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effet suspensif / mesures provisoires	0	2	9	19	9	21	0	1	1	5	6	10	7	16	2	5
Enseignement / formation	1	2	5	4	6	6	0	1	2	2	2	2	4	5	2	1
Environnement	2	2	2	1	4	3	0	1	2	0	0	0	2	1	2	2
Etrangers	1	4	8	4	9	8	0	1	3	7	2	0	5	8	4	0
Fiscal	4	8	9	13	13	21	2	5	1	4	2	1	5	10	8	11
Fonction publique	24	50	43	1	67	51	1	3	8	16	8	0	17	19	50	32
Frais et dépens	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Juge administratif	6	1	6	5	12	6	4	0	3	2	4	1	11	3	1	3
Marchés publics	0	2	4	5	4	7	0	1	1	0	1	4	2	5	2	2
Suspension	1	1	2	1	3	2	0	2	0	0	2	0	2	2	1	0
APEA (y.c. PAFA)	5	12	41	38	46	50	9	13	12	10	13	18	34	41	12	9
Total	56	105	172	151	228	256	27	48	46	65	50	46	123	159	105	97

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour administrative en 2018 : 7 recours, dont 1 irrecevable, 3 rejetés, 1 retrait et 2 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour administrative antérieurement à 2018 : 9 recours dont 1 admis, 7 rejetés et 1 irrecevable.

1.5.1 Surveillance de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

En tant qu'autorité de surveillance de l'APEA, la Cour administrative lui a demandé un rapport écrit joint en annexe et a procédé à une inspection. La discussion a porté sur les différents points soulevés dans le rapport. Il en ressort que l'APEA a enregistré plusieurs départs et fait face à de nombreux mouvements en matière de personnel. Elle a fait l'objet d'une réflexion et d'une réorganisation interne en vue d'améliorer son efficacité dans la prise de décisions. Les problèmes soulevés sont récurrents d'année en année s'agissant de l'informatique.

La Cour administrative a également procédé au contrôle du registre des placements à des fins d'assistance (PAFA). Il en ressort que les décisions de PAFA prononcées par un médecin ne sont pas toujours transmises à l'APEA qui n'a parfois connaissance de la mesure que lorsqu'elle est levée par l'établissement. L'APEA a été invitée à intervenir pour remédier à ce problème.

L'APEA poursuit ses échanges avec le Ministère public et la police dans un but constructif. La collaboration s'est intensifiée notamment dans le cadre des signalements afin de coordonner les différents actes à entreprendre.

1.6 Cour des assurances

En 2018, 165 nouvelles affaires ont été introduites devant la Cour des assurances, soit 5 affaires de plus qu'en 2017 et 39 affaires de plus qu'en 2016. 114 affaires étaient pendantes au 1^{er} janvier 2018.

Au cours de l'exercice écoulé, la Cour des assurances a liquidé 114 affaires et 165 affaires ont été reportées sur l'exercice 2019.

Le volume des nouvelles affaires s'est ainsi maintenu à un niveau encore plus élevé que celui de l'exercice 2017 qui avait connu une forte augmentation. Il correspond à une augmentation de 17.35 % par rapport au volume moyen annuel constaté durant la période 2013 à 2017.

C'est dans le domaine de l'assurance-accidents qu'une importante augmentation du nombre de nouvelles affaires a été constatée au cours de l'exercice 2018.

On constate que le nombre d'affaires pendantes devant la Cour des assurances à la fin de l'exercice s'est encore fortement accru et que la Cour ne parvient plus à absorber la masse des nouvelles affaires. Il en découle un retard important dans le traitement des affaires, auquel il ne pourra pas être remédié sans un renfort des effectifs au niveau juridique intermédiaire (greffiers-ères). Des mesures dans ce sens seront engagées en 2019.

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Demandes adjudgées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
AVS	11	9	10	9	21	18	3	0	6	0	3	0	12	0	9	18
AI	42	61	97	88	139	149	15	15	36	33	26	22	77	70	61	79
AFA	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
APG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMAL	3	3	8	4	11	7	2	1	1	2	5	0	8	3	3	4
PC à l'AVS/AI	6	5	7	5	13	10	2	2	3	2	3	3	8	7	5	3
LAA	23	28	22	41	45	69	5	5	9	13	3	7	17	25	28	44
AM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ACH	2	6	11	10	13	16	2	0	3	5	2	2	7	7	6	9
LPP	0	2	5	5	5	7	2	0	0	0	1	1	3	1	2	6
Total	87	114	160	165	247	279	31	23	58	55	43	36	132	114	114	165

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour des assurances en 2018 : 7 recours, dont 3 rejetés, 4 en cours.

Arrêts rendus par le Tribunal fédéral en 2018 dans des affaires traitées par la Cour des assurances antérieurement à 2017 : 9 recours, dont 6 rejetés, 2 admis, 1 irrecevable.

1.7 Cour des poursuites et faillites

En 2018, la Cour des poursuites et faillites a été saisie de 7 plaintes contre des décisions ou mesures des offices de poursuites et faillites et d'un recours contre un jugement de la juge civile du Tribunal de première instance à propos de la fixation du minimum vital d'un débiteur. Deux plaintes, introduites en novembre et décembre 2018, étaient encore pendantes à la fin de l'exercice, ainsi que le recours déposé le 18 décembre 2018.

Le projet de réorganisation des offices de poursuites et faillites est encore à l'étude ; il devrait être déposé dans le courant de l'année 2019. Sa mise en œuvre impliquera de nouveaux outils informatiques.

Les offices de poursuites et faillites ont été inspectés en février 2019 ; l'inspection a permis de constater que les affaires étaient traitées dans le respect des exigences légales et avec la diligence requise.

Le nombre de débiteurs poursuivis en 2018 (7'464) a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (7'620) alors que le nombre de poursuites engagées est resté stable : 31'659 en 2018 contre 32'126 en 2017. Le nombre de poursuites introduites au moyen du système e-LP continue d'augmenter et avoisine les 50 %. Les réquisitions de continuer la poursuite déposées par le biais de ce système ont également considérablement augmenté, passant de moins de 10 % à près de 40 %. La progression devrait encore se poursuivre.

Le nombre de faillites prononcées en 2018 (137) est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (113) et s'approche du record enregistré en 2016 (138). Les successions répudiées représentent 55 % des faillites prononcées. 133 faillites ont été liquidées durant l'exercice sous revue. Les pertes pour les créanciers résultant des procédures de faillite se sont élevées à environ CHF 6 millions.

Plus de 15'000 actes de défauts ont été délivrés par les trois offices de poursuites et faillites en 2018. Il en résulte des pertes pour les créanciers de quelque 35 millions.

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Liquidées par jugement		Liquidées d'une autre manière		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Plaintes	1	2	9	7	10	9	1	5	7	2	8	7	2	2
Prolongations	2	0	21	20	23	20	0	0	23	20	23	20	0	0
Divers	3	0	4	1	7	1	4	0	3	0	7	0	0	1
Total	6	2	34	28	40	30	5	5	33	22	38	27	2	3

Evolution des trois dernières années

	2016	2017	2018
Commandements de payer	31163	32126	31659
Ouvertures de faillites	138	113	137
Liquidations de faillites	136	130	117
Saisies exécutées	23316	24743	24633
Réalisations	7498	7802	8077

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour des poursuites et faillites en 2018 : 1 recours déclaré irrecevable.

1.8 Chambre pénale des recours

Le volume des affaires introduites en 2018 (69) a diminué par rapport à l'année précédente (83), mais il est comparable à celui des années 2016 et 2015 (67, respectivement 66 affaires).

Il n'y a pas de retard particulier à signaler. Le nombre d'affaires encore pendantes à la fin de l'exercice est relativement stable (20 affaires en 2018 et 16 en 2017).

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Liquidées par jugement		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Recours contre classement, non-entrée en matière, suspension	3	7	31	21	34	28	15	10	12	7	27	17	7	11
Recours contre détention	0	0	10	8	10	8	8	7	2	1	10	8	0	0
Séquestres	2	0	4	2	6	2	3	1	3	1	6	2	0	0
Autres mesures de contrainte	0	0	3	5	3	5	3	4	0	0	3	4	0	1
Recours contre taxations	0	0	2	1	2	1	2	1	0	0	2	1	0	0
Récusation	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Assistances judiciaires	2	3	11	10	13	13	9	9	1	3	10	12	3	1
Divers	7	6	22	21	29	27	9	13	14	7	23	20	6	7
Total	14	16	83	69	97	85	49	45	32	20	81	65	16	20

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Chambre pénale des recours en 2018 : 2 recours, 1 rejeté et 1 irrecevable.

Recours au TF contre des jugements rendus par la CPR antérieurement à 2018 : 2 recours (2 rejetés).

1.9 Cour pénale

Le nombre d'affaires introduites devant la Cour pénale en 2018 est sensiblement inférieur à l'année précédente avec moins de 20 appels contre des jugements du juge unique ou du Tribunal pénal de première instance. Après l'augmentation de près de 30 % constatée en 2016 et confirmée en 2017, on revient à un niveau d'affaires équivalent à celui de 2015. Deux affaires introduites en 2017 étaient encore pendantes à fin 2018 ; elles ont été liquidées au début de l'année 2019.

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Liquidées par jugement		Liquidées par renvoi ou d'une autre manière		Total		Affaires reportées l'année suivante	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Appels contre juge unique	9	7	21	11	30	18	15	9	8	3	23	12	7	6
Appels contre Tribunal pénal	6	2	13	8	19	10	14	6	3	3	17	9	2	1
Assistance judiciaire	0	0	0	3	0	3	0	3	0	0	0	3	0	0
Taxations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consultations dossier	1	0	17	16	18	16	0	0	18	16	18	16	0	0
Divers	1	1	3	3	4	4	3	1	0	3	3	4	1	0
Total	17	10	54	41	71	51	32	19	29	25	61	44	10	7

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour pénale en 2018 : 4 recours, dont 3 rejetés et 1 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des jugements rendus par la Cour pénale antérieurement à 2018 : 9 rejetés et 1 admis.

1.10 Tribunaux arbitraux en matière d'assurances

Aucune nouvelle affaire n'a été introduite en 2018 auprès du Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents.

S'agissant du Tribunal en matière d'assurance-maladie, cinq nouvelles affaires ont été introduites en 2018. Une a été liquidée et trois sont suspendues à la demande des parties ou dans l'attente de l'issue d'une autre procédure. Une affaire introduite en 2015 est toujours pendante ; elle est suspendue en attendant l'issue d'une autre procédure.

1.11 Commission des examens d'avocat

Sur les sept candidats inscrits, une seule candidate a passé avec succès son brevet lors de la session de printemps ; cinq candidats ont échoué lors des examens écrits et une candidate a échoué à l'épreuve orale.

Lors de la session d'automne, des six candidats initiaux, deux seulement ont obtenu leur brevet. Quatre candidats ont échoué aux examens écrits.

Trois nouveaux brevets d'avocat-e ont ainsi été délivrés en 2018.

2 Tribunal de première instance

2.1 Rapport

2.1.1 Remarques préliminaires

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ ; RSJU 181.1) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI ; RSJU 182.21).

L'exercice 2018 du Tribunal de première instance (TPI) s'est inscrit dans la continuité de l'exercice 2017 et n'appelle pas de remarque particulière autre que ces quelques points :

En date du 19 décembre 2018, le Parlement a élu Jean Crevoisier et Pascal Chappuis au Tribunal cantonal. Ces derniers cesseront leurs activités au TPI durant le courant de l'année 2019, respectivement le 28 février pour Jean Crevoisier et le 31 juillet pour Pascal Chappuis. Leur poste sera repourvu.

Suite au résultat de l'expertise menée par Andreas Brunner, ancien procureur zurichois, au sein des instances judiciaires, le TPI s'est vu octroyer 0,7 EPT de commis-greffier ainsi que 1 EPT de greffier. Le poste de greffier est actuellement au concours. S'agissant des 0,7 EPT de commis-greffier, les 0,4 EPT octroyés provisoirement à Chantal Meyer et Lucile Gaignat (chacune 0,2 EPT) ont été transformés en EPT définitifs. Odile Prongué a par ailleurs réduit son taux de travail de 20 % avec effet au 1^{er} février 2019. De ce fait, un poste de commis-greffier à 50 % a été mis au concours et une nouvelle commis-greffière, Céline Gindrat, a débuté son activité le 1^{er} février 2019. Ces décisions ont été prises à fin 2018.

Fianza Rogova a été engagée en tant que commis-greffière à 100 % à compter du 1^{er} mars 2018 suite à la démission de Marie Migy. Dans la mesure où cette dernière travaillait à 90 %, le poste occupé par Fianza Rogova a pu être mis au concours à 100 % suite à la diminution de taux de Sandra Ryser à compter du 1^{er} mars 2018 (100 % à 90 %).

Pauline Riat a été engagée en qualité de commis-greffière à 60 % du 14 août 2018 au 15 février 2019 en remplacement d'une commis-greffière en incapacité de travailler en raison de sa grossesse, puis en congé-maternité.

Pour le surplus, quelques transferts de pourcentage sont intervenus au sein du personnel administratif.

2.1.2 Personnel

2.1.2.1 Juges

2.1.3 Les 5,5 EPT de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ) ont été occupés, en 2018, comme suit:

- | | |
|--|-------|
| ○ Jean Crevoisier (président) | 100 % |
| ○ Lydie Montavon-Terrier (vice-présidente) | 50 % |
| ○ Corinne Suter | 100 % |
| ○ Carmen Bossart Steulet | 100 % |

○	Pascal Chappuis	100 %
○	Madeleine Poli	50 %
○	Marjorie Noirat	50 %

Pour rappel, la répartition générale des affaires entre les juges permanents est la suivante :

<u>Droit pénal</u> :	Référént : P. Chappuis Affaires de la compétence du Juge unique ▶ P. Chappuis, M. Noirat Affaires de la compétence du Tribunal pénal ▶ P. Chappuis, M. Noirat, C. Suter
<u>Mesures de contraintes pénales</u>	Référente : M. Poli ▶ M. Poli, J. Crevoisier
<u>Droit civil</u> ¹ :	Référént : J. Crevoisier ▶ J. Crevoisier, C. Suter, L. Montavon-Terrier, M. Noirat
<u>Droit de la famille</u> :	Référente : C. Suter ▶ C. Suter, P. Chappuis, M. Poli et C. Bossart Steulet
<u>Droit du travail</u> :	Référente : C. Bossart Steulet ▶ C. Bossart Steulet, J. Crevoisier
<u>Droit du bail</u>	Référént : J. Crevoisier ▶ J. Crevoisier, C. Bossart Steulet
<u>Droit des poursuites</u> :	Référente : L. Montavon-Terrier ▶ L. Montavon-Terrier, J. Crevoisier
<u>Droit administratif</u> :	Référente : C. Bossart Steulet ▶ C. Bossart Steulet

Chaque juge du TPI peut être appelé à fonctionner comme juge assesseur du Tribunal pénal qui traite notamment des crimes et délits pour lesquels le Ministère public requiert une peine privative de liberté supérieure à deux ans. En 2018, le Tribunal pénal (composé du président et de deux assesseurs) a siégé à 16 reprises, dont 2 fois en procédure simplifiée et 2 fois par voie de circulation. La majorité des juges du TPI a siégé au sein de cette autorité, présidée alternativement par les juges P. Chappuis (2 affaires sur 4), C. Suter, (1 affaire sur 4) et M. Noirat (1 affaire sur 4). Il a malgré tout été nécessaire de faire régulièrement appel aux juges suppléants, à savoir : Emilie Oberling, Maude Rennwald, Michel Dind, Michel Rion et Thomas Schaller.

Les sept juges du TPI ont assumé la permanence du juge des mesures de contrainte les week-end et les jours fériés. Au cours de l'année 2018, les juges et les commis-greffiers(ères) ont été très régulièrement sollicité(e)s.

2.1.3.1 Greffiers(ères)

Les 3 greffiers-ères, Thomas Schaller (100 %), Emilienne Trouillat (100 %) et Marjorie Noirat (50 %) ont collaboré étroitement avec les juges. Ils ont notamment effectué des recherches juridiques, rédigé des considérants ou des projets de décisions.

¹ Hors droit de la famille, droit du bail et droit du travail.

Thomas Schaller, 1^{er} greffier, a par ailleurs exercé sa charge de responsable du personnel.

2.1.3.2 Commis-Greffiers(ères)

Au 31 décembre 2018, l'effectif du personnel administratif (greffes) correspondait à 10,7 postes permanents à temps complet, répartis entre les collaboratrices et collaborateurs suivants :

- Christiane Bader-Fridez 70 %
- Bruno Carnazzi 100 %
- Stéphanie Cerf 50 %
- Muriel Charmillot 70 %
- Christine Domont 80 %
- Lucile Gagnat 90 % (dès le 1^{er} juillet : auparavant 70 % + 20 % provisoire)
- Chantal Meyer 70 % (dès le 1^{er} juillet : auparavant 50 % + 20 % provisoire)
- Odile Prongué 90 %
- Flanza Rogova 100 %
- Sandra Ryser 90 % (dès le 1^{er} mars, auparavant 100 %)
- Claudia Sauget-Moser 60 %
- Andrée Varrin 100 %
- Anne Wolfer 100 %

Le personnel administratif est organisé de manière à être au service de l'ensemble des juges du TPI, étant précisé que la comptabilité du TPI est assumée conjointement par Muriel Charmillot et Anne Wolfer.

2.1.3.3 Apprenties et stagiaires

Ségolène Gerber a terminé son apprentissage au TPI en juillet 2018. Marie Meyer a débuté sa deuxième année d'apprentissage en août 2018. A la même date, Yanis Elleuchi a commencé son apprentissage au TPI.

A noter que, comme à l'accoutumée, les apprentis ont travaillé alternativement dans l'un et l'autre greffe du TPI, afin de se familiariser avec toutes les matières du droit et les diverses procédures.

En 2018, 9 avocat-e-s stagiaire et 1 notaire-stagiaire ont accompli leur stage au TPI, d'une durée usuelle de trois mois.

3 étudiants (université et HEG) ont par ailleurs accompli un court stage en vue de se familiariser avec les métiers juridiques. Par ailleurs, quelques adolescents ont réalisé un stage d'observation de quelques jours en vue de découvrir le métier d'employé de commerce.

2.1.4 Activités

Le Collège des Juges du TPI a tenu 9 séances en 2018, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont notamment été traitées. Comme il est d'usage de le faire, le Collège des Juges du TPI a procédé à deux reprises, soit à fin juin et à fin décembre, à un contrôle approfondi du suivi des dossiers. Il a constaté que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise et dans des délais restant raisonnables.

Au surplus, l'occasion a été donnée, à tous les membres du personnel du TPI, de perfectionner leurs connaissances en suivant les cours dispensés par le Service des ressources humaines

de la République et Canton du Jura ou par les divers organismes et universités de Suisse romande se chargeant de proposer des cours de perfectionnement et de formation continue pour les magistrats. Plusieurs personnes ont suivi diverses formations et les juges se sont perfectionnés dans leurs domaines respectifs.

Des classes du Lycée cantonal, du Collège St-Charles, de l'Ecole professionnelle et des étudiants de la Haute Ecole Arc filière Delémont (dans le cadre du Bachelor en droit économique), des aspirants de la police cantonale jurassienne ainsi que des gardes-frontière sont également venus assister à des audiences et ont pu s'entretenir à cette occasion avec les magistrats concernés.

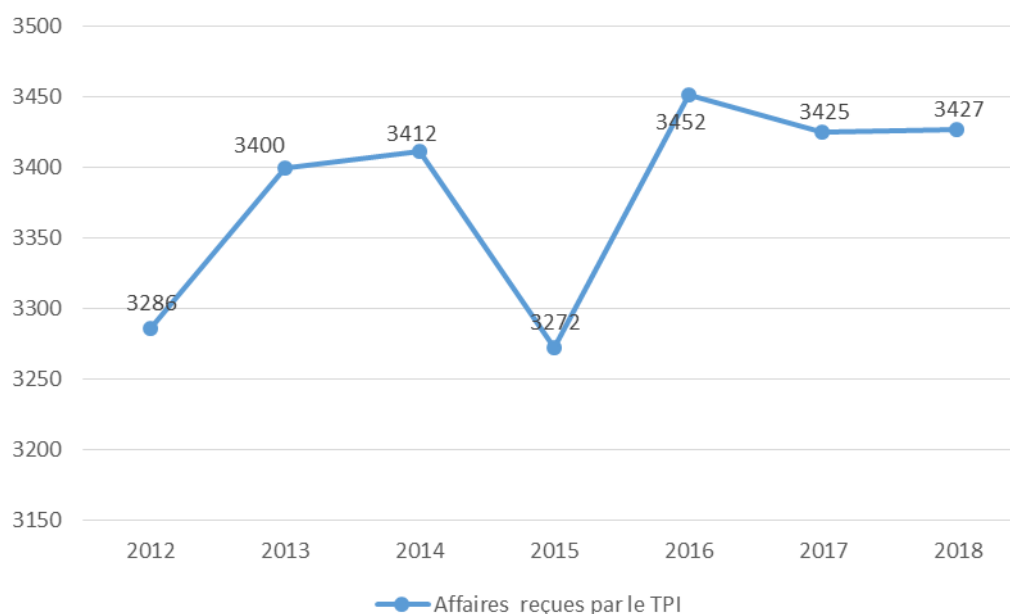
Au 31 décembre 2018, 190 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (75 en 2011 ; 46 en 2012 ; 39 en 2013 ; 107 en 2014 ; 130 en 2015 ; 130 en 2016 ; 167 en 2017).

En 2018, tous domaines d'activités confondus, 3'427 nouvelles affaires (3'425 en 2017) ont été introduites et 3'314 affaires (3'286 en 2017) ont été liquidées en cours d'exercice.

Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2018 s'élève à 1'039 (1'000 au 31 décembre 2017).

Au total, 103 recours ont été formés contre les décisions/ordonnances/jugements rendues par le Tribunal de première instance en 2018.

Nombre d'affaires reçues par le TPI depuis 2012 tous domaines confondus



Une comparaison des chiffres 2017/2018 met en évidence une stabilité du nombre des affaires introduites dans tous les domaines (+ 2 affaires). Toutefois, comme le démontre le graphique ci-dessus, l'année 2018 a été une année marquée par un nombre d'affaires introduites qui est important et cette tendance existe depuis 2016.

Une analyse plus détaillée permet de constater une forte augmentation des affaires de droit civil ordinaire (+ 52 affaires) et du Tribunal des mesures de contrainte (+ 28 affaires). Une

légère augmentation peut être relevée pour les affaires du droit de la famille (+ 14 affaires). Le nombre d'affaires entrées de la compétence du Conseil de Prud'hommes (+ 4 affaires), du non contentieux successoral (+ 1 affaire), du Tribunal pénal (- 2 affaires) et du Tribunal des baux à loyers et à ferme (- 2 affaires) est stable. Une diminution de moindre importance apparaît pour les assistances judiciaires (- 13 affaires). Les affaires introduites ont diminuées dans une mesure importante en ce qui concerne le droit des poursuites (- 22 affaires), le droit administratif (- 25 affaires) et les affaires pénales de la compétence du juge pénal (- 33 affaires).

Il est constaté que notamment les augmentations en rapport avec les procédures civiles engendrent une charge de travail conséquente. L'augmentation des affaires civiles touche principalement aux procédures civiles ordinaires et la majorité de ces affaires concernent des cas complexes qui demandent notamment des recherches juridiques approfondies, plusieurs audiences et la rédaction de considérants. En ce qui concerne le Tribunal des mesures de contrainte, l'accroissement des affaires engendre également une charge de travail conséquente puisque chaque décision doit être motivée par écrit. S'agissant de la forte diminution des affaires administratives, il est constaté que celle-ci correspond approximativement à la forte augmentation qui était intervenue en 2017.

Conformément à l'art. 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes (LCPH ; RSJU 182.34), les commis-greffiers(ères) du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant des statistiques, 74 personnes (soit 74 employés et aucun employeur; 57 employés et aucun employeur en 2017) ont été reçues au TPI pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue du dépôt d'une requête ; il a par ailleurs été donné suite à 911 demandes téléphoniques (émanant de 843 employés et de 68 employeurs ; 855 employés et de 27 employeurs en 2017).

En droit matrimonial, 89 rapports d'audition d'enfants ont été rédigés (30 par le Tribunal des mineurs à l'intention du TPI [31 en 2017] et 59 par les juges matrimoniaux [60 en 2017]).

2.1.5 Conclusion

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan positif de l'année 2018 et remercie toutes les collaboratrices et les collaborateurs pour leur engagement au cours de l'année.

Au nom du Tribunal de première instance

**Le président du Tribunal de première instance
en 2018**

Jean Crevoisier

Le premier greffier

Thomas Schaller

2.2 Statistiques

Affaires reçues par le TPI du 1^{er} janvier au 31 décembre

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Juge pénal	214	210	218	185
Tribunal pénal	21	31	20	18
Tribunal des mesures de contrainte	199	249	200	228
Droit de la famille	458	506	481	495
Autres affaires civiles	444	409	419	471
Assistance judiciaire gratuite	372	402	440	427
Droit des poursuites	1142	1184	1189	1167
Conseil de Prud'hommes	138	155	130	134
Tribunal des baux à loyers et à ferme	85	87	87	85
Droit administratif	89	91	116	91
Non contentieux successoral	110	128	125	126
Total	3272	3452	3425	3427

Affaires pendantes depuis plus d'une année

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Juge pénal	15	10	12	11
Tribunal pénal	3	0	1	0
Tribunal des mesures de contrainte	0	0	0	0
Droit de la famille	50	41	54	58
Autres affaires civiles	24	24	39	47
Assistance judiciaire gratuite	19	19	9	14
Droit des poursuites	8	14	4	0
Conseil de Prud'hommes	1	21	26	35
Tribunal des baux à loyers et à ferme	7	1	7	13
Droit administratif	1	0	15	12
Non contentieux successoral	2	0	0	0
Total	130	130	167	190

Affaires liquidées par le TPI du 1^{er} janvier au 31 décembre

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Juge pénal	241	211	145	219
Tribunal pénal	21	23	18	18
Tribunal des mesures de contrainte	199	249	200	228
Droit de la famille	434	442	476	461
Autres affaires civiles	410	429	397	420
Assistance judiciaire gratuite	354	373	408	403
Droit des poursuites	1113	1171	1227	1124
Conseil de Prud'hommes	120	123	132	131
Tribunal des baux à loyers et à ferme	81	86	68	83
Droit administratif	95	72	95	102
Non contentieux successoral	102	131	120	125
Total	3170	3310	3286	3314

Affaires pendantes au 31 décembre 2018

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
Juge pénal	94	96	108	76
Tribunal pénal	9	15	8	8
Tribunal des mesures de contrainte	0	0	0	0
Droit de la famille	266	265	251	265
Autres affaires civiles	135	118	152	189
Assistance judiciaire gratuite	143	155	143	150
Droit des poursuites	187	179	165	191
Conseil de Prud'hommes	48	66	70	70
Tribunal des baux à loyers et à ferme	30	20	38	39
Droit administratif	10	26	48	31
Non contentieux successoral	17	11	17	20
Total	939	951	1000	1039

2.2.1 Affaires pénales

Juge pénal

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
96	108	218	185	314	293	145	219	108	76	12	11

Tribunal pénal

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
15	8	20	18	35	26	18	18	8	8	1	0

Recours au Tribunal cantonal contre les ordonnances/décisions/jugements rendus par le juge pénal et le Tribunal pénal en 2018 : 27.

Tribunal des mesures de contrainte

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
0	0	200	228	200	228	200	228	0	0	0	0

Recours au Tribunal cantonal contre les ordonnances rendues par le juge des mesures de contraintes en 2018 : 9.

Affaires du Tribunal des mesures de contrainte introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
découverte fortuite dans le cadre de mesures d'investigations secrètes	0	1	1	3
demande de libération	14	8		
- détention provisoire			6	16
- détention pour des motifs de sûreté			2	3
détention pour des motifs de sûreté	9	9	10	11
détention provisoire	38	42	31	35
investigation secrète			1	0
garantie de l'anonymat				0
mesures de substitution	31	20	20	21
mise en place d'appareils de surveillance technique	6	3	21	21
prolongation de détention pour motifs de sûreté	10	4	4	6
prolongation de détention provisoire	42	37	33	37
prolongation de détention provisoire mineurs				0
surveillance de la correspondance par poste	1			0
annonce à une personne ayant fait l'objet de mesures de surveillance (art. 279 al. 2 CP)		3		0
surveillance relations bancaires				0
surveillance télécommunication	34	110	51	46
prolongation de mesures de substitution	10	6	17	26
levée des scellés	2	1		1
cautionnement préventif	1			0
exploitation des informations découvertes de manière fortuite lors d'une surveillance				2
autres et divers	1	5	3	0
Total	199	249	200	228

2.2.2 Affaires civiles (LP, droit matrimonial, droit civil ordinaire)

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
717	711	2529	2560	3246	3271	2508	2408	711	795	106	119

y compris les assistances judiciaires ci-dessous

155	143	440	427	595	570	408	403	143	150	9	14
-----	-----	-----	-----	------------	------------	-----	-----	-----	-----	---	----

Recours au Tribunal cantonal contre les décisions/ordonnances rendues par le juge civil (LP, droit matrimonial, droit civil ordinaire) en 2018 : 50.

Affaires LP introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
concordat	3	1	6	0
procédures de faillite	584	641	668	666
mainlevées définitives	265	266	264	250
mainlevées provisoires	209	167	169	161
séquestres	40	42	25	32
procédures selon l'art. 250 let. c ch. 6 CPC	9	11	8	7
procédures selon l'art. 250 let. c ch. 11 CPC				1
procédures selon l'art. 251 let. d CPC	24	48	34	30
autres cas	8	8	15	20
exécution de jugement	0	0	0	0
assistance judiciaire	14	18	21	13
Total	1156	1202	1210	1180

Affaires de droit civil ordinaire introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
annulations de titres	27	21	18	23
mise à ban	17	13	21	16
commissions rogatoires	115	139	110	97
cas clair	6	8	11	8
autres cas	19	5	9	27
conciliations	160	120	119	149
procédures ordinaires	19	23	14	25
procédure simplifiées	35	31	34	34
mesures provisionnelles	23	12	16	21
mesures superprovisionnelles	19	9	15	19
preuves à futur	4	2	4	3
requête d'exéquatur	0	3	1	0
requête en modification d'état civil	0	22	24	45
mémoire préventif	0	1	0	1
assistance judiciaire	23	34	45	60
requête en exécution de jugement				1
sûretés en garantie des dépens				2
divers			23	0
Total	467	443	464	531

Affaires de droit matrimonial introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
assistance judiciaire	335	350	374	354
mesures superprovisionnelles	44	47	44	40
mesures provisionnelles	26	28	33	41
conciliations	8	19	20	8
provisio ad litem	56	54	53	54
procédure applicable aux enfants	16	7	12	20
procédure en droit matrimonial	199	227	217	238
procédures sommaires	107	121	98	87
récusation	0	1	3	1
action alimentaire	2	2	0	0
exequatur			1	0
procédure appellable ordinaire				5
procédure de partenariat enregistré				1
Total	793	856	855	849

2.2.3 Affaires du droit du travail

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
66	70	130	134	196	204	132	131	70	70	26	35

Recours au Tribunal cantonal contre les ordonnances/décisions rendues par le Conseil de prud'hommes en 2018 : 4.

Affaires du Conseil de Prud'hommes introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
conciliations	101	85	70	90
mesures provisionnelles	9	2	9	4
mesures superprovisionnelles			1	0
autres procédures	16	50	33	7
assistance judiciaire	12	18	17	14
procédures au fond				19
Total	138	155	130	134

2.2.4 Affaires du droit du bail à loyer et à ferme

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
20	38	87	85	107	123	68	83	38	39	7	13

Recours au Tribunal cantonal contre les ordonnances/décisions rendues par le Tribunal des baux à loyer et à ferme en 2018 : 4.

Affaires du Tribunal des baux à loyer et à ferme introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
expulsions (cas clair art. 257d CO)	38	25	17	22
exécution d'expulsions	8	10	7	1
autres procédures	28	41		5
autres motifs			6	8
LBFA			5	7
paiement du loyer			2	6
prolongation du bail			3	1
dégâts			6	4
résiliation			3	1
réduction du loyer			9	8
contestation du congé				1
hausse de loyer				1
défauts				3
divers			21	3
assistance judiciaire	11	11	8	14
Total	85	87	87	85

2.2.5 Affaires administratives

2.2.5.1 Droit administratif

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
26	48	116	91	142	139	95	102	48	31	15	12

Recours au Tribunal cantonal contre les décisions rendues par la juge administrative en 2018 : 8.

Affaires de droit administratif introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
procédures de recours:				
a) affaires de la construction				
- grand permis	7	15	20	16
- compensation de charges	3	0	0	0
- petit permis	4	5	2	3
- police des constructions	4	4	3	3
b) retrait de permis de conduire				
- retrait d'admonestation	3	0	1	0
- retrait de sécurité	0	4	4	0
- retrait provisoire	2	2	0	1
c) affaires communales				
- décision assemblée communale	0	0	0	0
- recours en matière communale	2	8	0	0
d) améliorations foncières	0	0	0	0
e) mesures de contraintes administratives	11	9	8	8
f) placements non volontaires (art. 429 CC; PAFA)	38	29	32	29
action de droit administratif	0	0	0	0
procédure en révision	0	0	0	0
expropriation	0	1	0	0
mesures provisionnelles / restitution effet suspensif	2	3	4	4
votations			2	10
divers	8	9	35	12
demande d'inhumation	2	0	0	0
déni de justice au sens de l'art. 125 Cpa	1	0	0	0
écoles				2
assistance judiciaire	2	2	5	3
Total	89	91	116	91

2.2.5.2 Non contentieux successoral

Affaires pendantes au 01.01.		Affaires introduites		Total		Affaires liquidées		Affaires reportées l'année suivante		Affaires pendantes depuis plus d'une année	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
11	17	125	126	136	143	120	125	17	20	0	0

Recours au Tribunal cantonal contre les décisions rendues par la juge administrative en matière de non contentieux successoral en 2018 : 1.

Affaires de non contentieux successoral introduites en cours d'exercice

	en 2015	en 2016	en 2017	en 2018
octroi du bénéfice d'inventaire	10	2	5	10
déclaration d'insolvabilité	0	0	8	0
prolongation du délai de répudiation	4	6	13	13
répudiation de succession	93	113	99	100
restitution du délai	3	0	0	0
liquidation officielle				1
divers	0	7	0	2
Total	110	128	125	126

2.3 Commissions de conciliation en matière de bail**2.3.1 Delémont**

Durant l'exercice 2018, la commission a traité 78 dossiers, ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente qui avait comptabilisé 100 dossiers.

La commission a traité 50 dossiers en séance de conciliation. Sur ces 50 dossiers traités, 21 ont abouti à une conciliation et 29 à un échec.

2.3.2 Franches-Montagnes

Durant l'exercice 2018, 24 nouvelles demandes sont parvenues à la commission et 2 étaient pendantes à fin 2018. En tout, 23 cas ont été liquidés en 2018. La commission a siégé à 13 reprises.

2.3.3 Porrentruy

Durant l'exercice 2018, 39 nouvelles demandes sont parvenues à la commission et aucune n'était pendante à fin 2018. En tout, 45 cas ont été liquidés en 2018. La commission a siégé à 36 reprises.

3 Ministère public

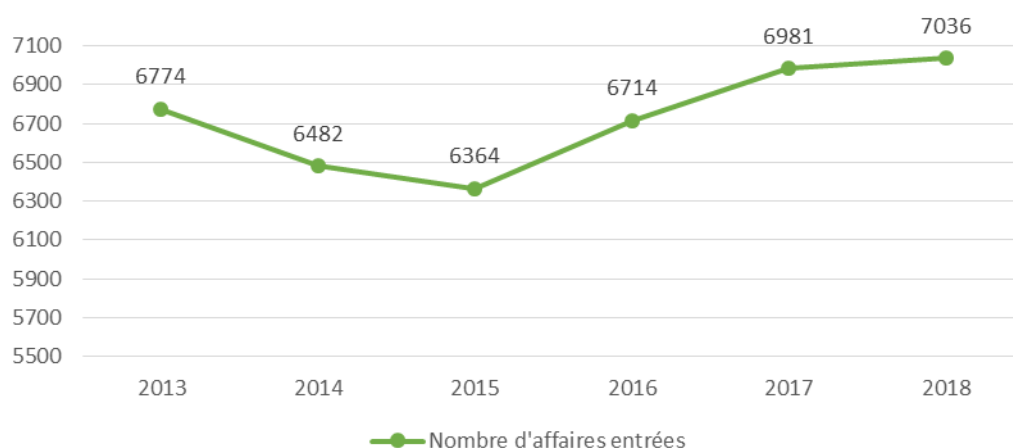
3.1 Considérations générales

En 2018, le Ministère public a enregistré au total 7036 nouveaux dossiers, soit 55 de plus que l'année précédente.

Toutefois, on observe une légère diminution s'agissant de l'évolution de la délinquance générale en 2018 dans le canton, puisque le nombre d'infractions passe de 9313 pour 2017 à 8981 en 2018.

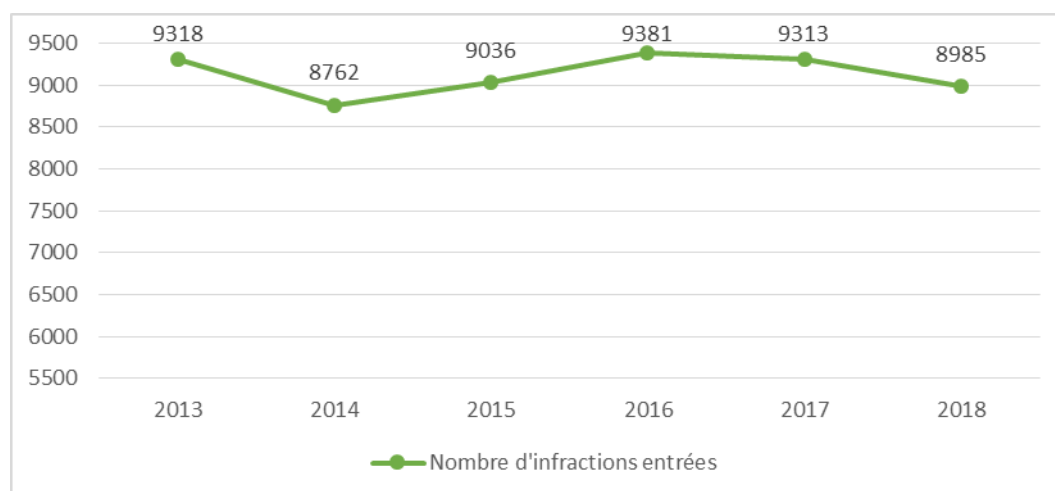
L'évolution du volume d'affaires traitées par le Ministère public se présente ainsi depuis 2013 :

Evolution du volume d'affaires traitées



Si on prend en considération le nombre d'infractions commises pour la même période, l'évolution se présente ainsi :

Evolution de la délinquance



3.2 Gestion des affaires

3.2.1 Statistiques

Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 363 CPP) :

	en 2018
Affaires pendantes au 1.1.	1539
Affaires enregistrées en cours d'exercice	7036
Affaires liquidées en cours d'exercice	6422
Affaires pendantes au 31.12.	2153

On constate une augmentation de 614 affaires en cours entre le début et la fin de l'année, soit une augmentation de 40 %. Sur les 2153 affaires pendantes au 31.12.2018, on compte 546 (+ 10) dossiers d'instruction, 1067 (+ 598) dossiers de contraventions et 540 (- 7) dossiers d'autres procédures. Le bureau des contraventions concentre ainsi le 97 % de l'augmentation des affaires pendantes.

Comparatif sur les 3 dernières années :

	en 2016	en 2017	en 2018
Affaires pendantes au 1.1.	1372	1471	1539
Affaires enregistrées en cours d'exercice	6714	6981	7036
Affaires liquidées en cours d'exercice	6615	6913	6422
Affaires pendantes au 31.12.	1471	1539	2153

3.2.1.1 Types de criminalité

Le tableau ci-dessous donne la statistique complète des infractions répertoriées en 2018. Si le nombre de 8981 est supérieur à celui des affaires enregistrées – 7036 – cela s'explique par le fait qu'un rapport de dénonciation peut être dirigé contre plusieurs suspects ou peut comporter plusieurs infractions retenues contre un seul suspect.

	en 2017	en 2018	Variation
Infr. à la LCR (ivresse /stup)	179	357	99%
Infr. à la LCR (chauffards art. 90 al. 3 et al. 4)	1	4	300%
Infr. à la LCR (autres)	2308	2129	-8%
Infr. à la LCR (AO impayées)	977	1331	36%
CPS (137-172) Patrimoine	2547	2043	-20%
CPS (111-136) Vie / intégrité physique	378	329	-13%
CPS (173-179) Honneur	434	374	-14%
CPS (180-186) Liberté	709	570	-20%
CPS (187-200) Intégrité sexuelle	58	93	60%
CPS (213-220) Famille	38	47	24%
CPS (221-230) Incendie / explosion	23	35	52%
CPS (303-311) Administration / justice	39	50	28%
CPS Autres	200	184	-8%
Infr. à la Li CP (conduite inconvenante, etc)	133	146	10%
Infr. au CPC (mise à ban)	340	346	2%
Infr. à la Laub	17	11	-35%
Infr. à la LEaux/LPE/LFor/LFE	26	46	77%
Infr. à la LCAT	3	4	33%
Infr. à la LPA (prot. des animaux)	12	8	-33%
Infr. à la LPIDN (prot. incendie et danger naturel)	5	9	80%
Infr. aux disp. fédérales des assurances sociales)	61	38	-38%
Infr. à la LCDF/LOST (chemins de fer)	5	4	-20%
Infr. à la LTV (transp. voyageurs)	87	141	62%
Infr. à la Lstup	329	317	-4%
Infr. à la Letr	285	266	-7%
Infr. à la LTN (travail au noir)	4	3	-25%
Infr. à la Larm	113	92	-19%
Infr. LPCi (protection civile)	2	4	100%
Total	9313	8981	-4%

Ces tableaux font ressortir l'évolution du type de criminalité dans notre canton dans le courant de l'année 2018.

On constate :

- Une augmentation des cas de conduite en état d'incapacité (ivresse, stup.);
- Une évolution en constante hausse des infractions LCR pour amendes d'ordre impayées ;
- Une augmentation des infractions contre l'intégrité sexuelle ;
- Une diminution des infractions contre le patrimoine, contre la vie et l'intégrité physique.

Comparatif sur les 3 dernières années :

	en 2016	en 2017	en 2018
Infractions au CP			
Infractions contre le patrimoine (137-172 CP)	2621	2547	2043
Infractions contre la vie/intégrité physique (111-136 CP)	411	378	329
Infractions contre l'honneur (173-179 CP)	470	434	374
Infractions contre la liberté (180-186 CP)	745	709	570
Infractions contre l'intégrité sexuelle (187-200 CP)	61	58	93
Infractions contre la famille (213-220 CP)	49	38	47
Infractions contre les incendies/explosion (221-230 CP)	39	23	35
Infractions contre l'administration/justice (303-311 CP)	44	39	50
Autres infractions au CP	205	200	184
Infractions à la LCR - CPC			
Infractions à la LCR (ivresse/stupéfiants)	240	179	357
Infractions à la LCR (autres)	2097	2309	2133
Infractions à la LCR (AO impayées)	879	977	1331
Infractions au CPC (mise à ban)	409	340	346
Infractions aux lois fédérales			
Infractions à la LEaux/LPE/LFE	44	26	46
Infractions à la LPA	28	12	8
Infractions aux disp. sur les assurances sociales	55	61	38
Infractions à la LCDF/LOST	5	5	4
Infractions à la LTV	82	87	141
Infractions à la Lstup	283	329	317
Infractions à la Larm	130	113	92
Infractions à la LPCi	14	2	4
Infractions aux lois cantonales			
Infractions à la Laub	14	17	11
Infractions à la LiCP	158	133	146
Infraction à la LPIDN	5	5	9
Infractions à la LCAT	5	3	4
Infractions à la LTN	1	4	3

Provenance des auteurs

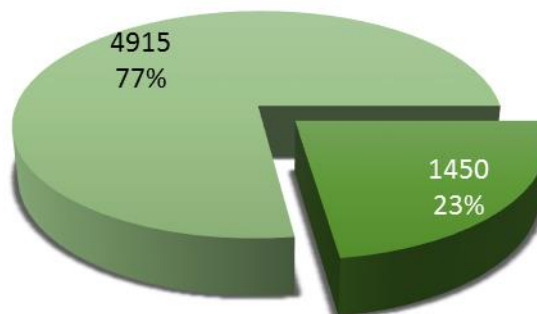
	2018	%
Auteurs dénoncés	6386	
Ressortissants suisses	3054	48%
Ressortissants étrangers	3332	52%

Comparatif sur les 3 dernières années

	2016	2017	2018
Ressortissants suisses	2741 47%	2768 46%	3054 48%
Ressortissants étrangers	3034 53%	3271 54%	3332 52%

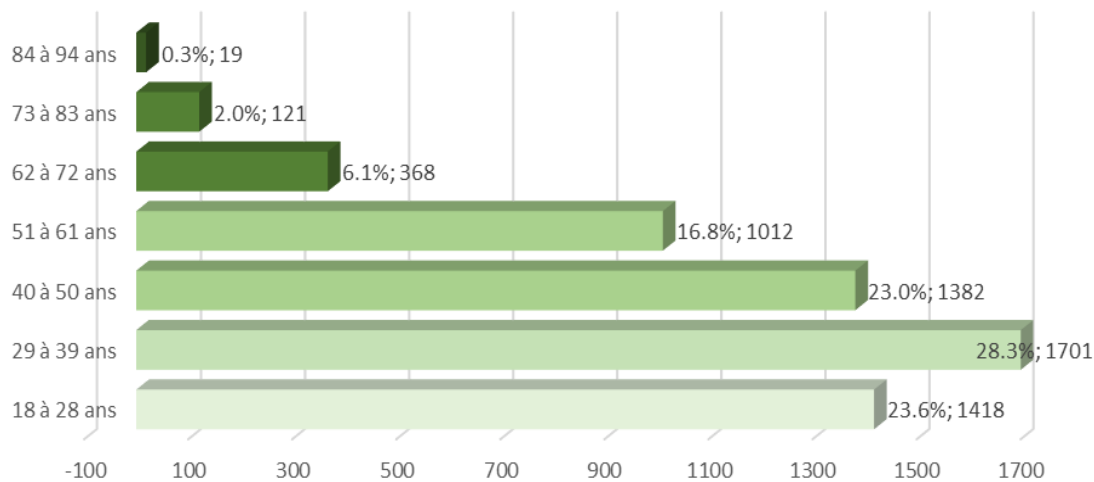
3.2.1.2 Criminalité sous différents critères

a. Sexe



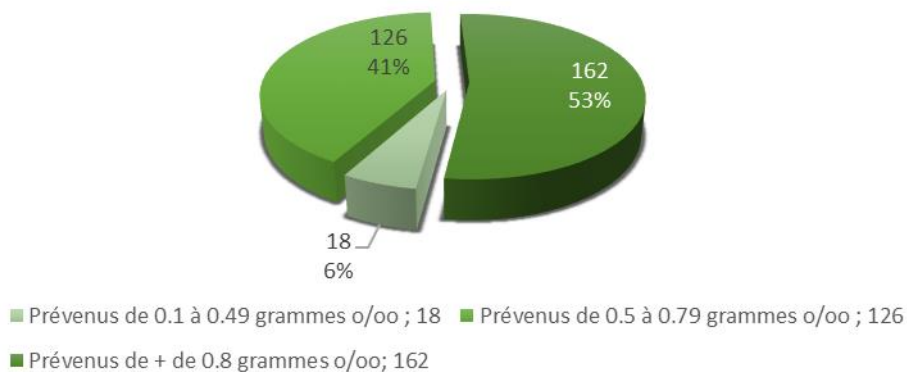
■ Prévenus de sexe masculin ; 4915 ■ Prévenues de sexe féminin ; 1450

b. Age

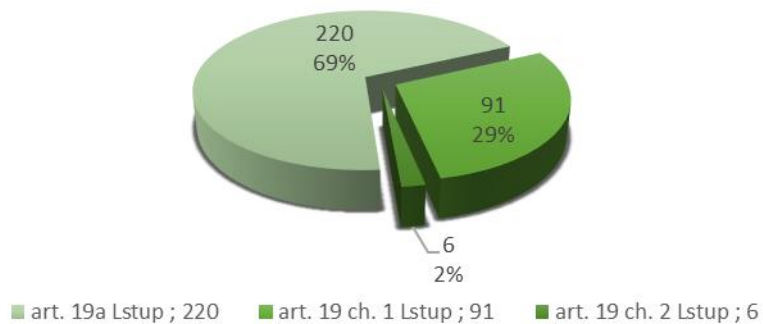


3.2.1.3 Infractions particulières

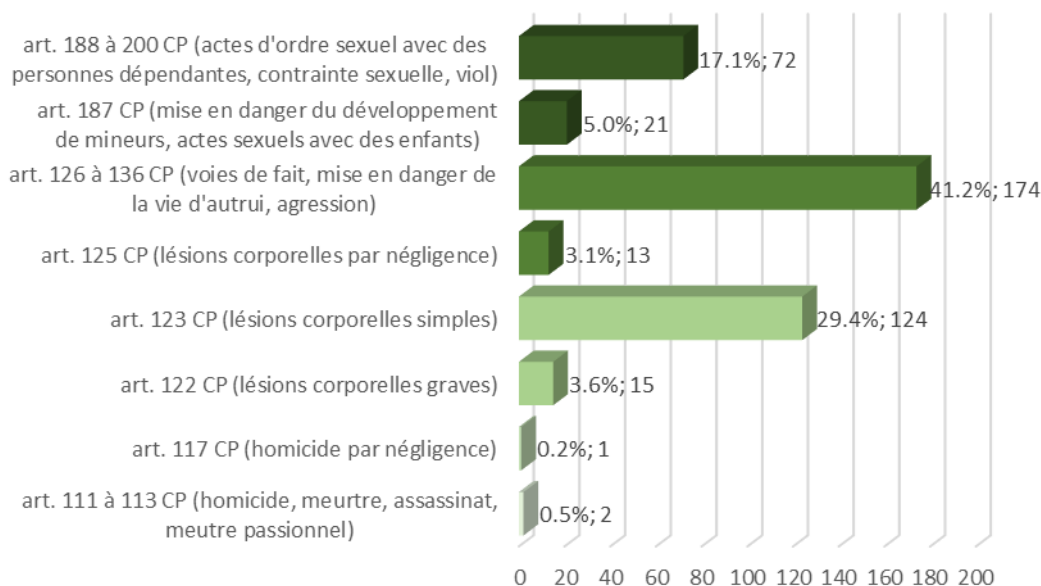
a. Ivresse



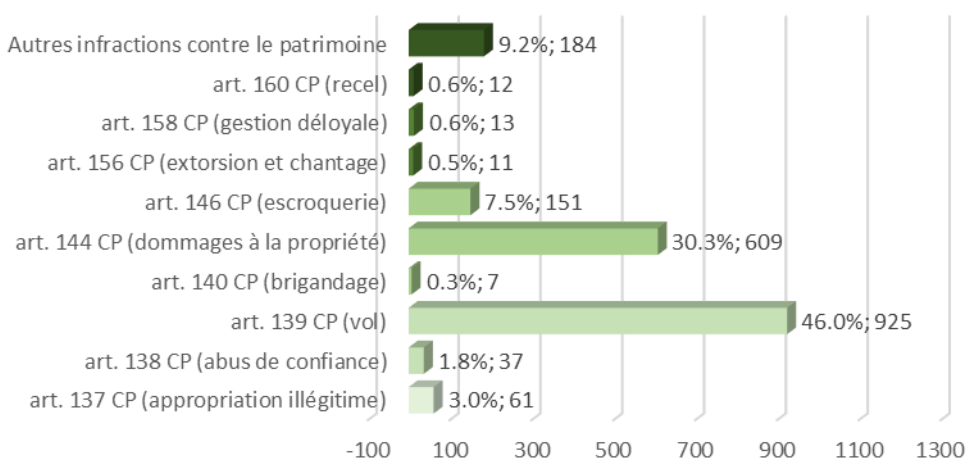
b. Loi sur les stupéfiants



3.2.1.4 Infractions contre la vie, l'intégrité physique et sexuelle



3.2.1.5 Infractions contre le patrimoine



3.2.2 Dossiers d'instruction

Pour l'année 2018, on dénombre au total 723 nouveaux dossiers d'instruction ouverts, soit 9 dossiers de plus qu'en 2017.

Il convient de préciser que les dossiers d'instruction concernent les procédures ouvertes pour des infractions graves et nécessitent un travail qui peut se révéler être très conséquent (nombreuses auditions, mesures de détention avec prolongations, audience devant les tribunaux, etc.).

Durant l'année, les magistrats du Ministère public ont également traité plusieurs demandes auprès du juge des mesures de contrainte :

- 34 demandes de mise en détention provisoire
- 11 demandes de mise en détention pour motifs de sûreté
- 34 demandes de prolongation de la détention
- 19 demandes de mesures de substitution
- 1 demande de modifications de mesures de substitution
- 21 demandes de prolongation de mesures de substitution
- 35 demandes de mise sous surveillance téléphonique
- 9 demandes de mise sous surveillance technique
- 5 demandes de prolongation de surveillance téléphonique
- 5 demandes de prolongation de mesure technique de surveillance
- 15 demandes de mise en liberté
- 5 recherches d'urgence
- 1 demande de levée de scellés
- 15 autres demandes (rapports dans les autorisations cadres, autorisations découvertes fortuites, etc)

Les magistrats du Ministère public ont géré 40 détenus et une détention extraditionnelle. A cela s'ajoute encore 5 personnes qui ont été mises en arrestation par la police, entendues par les magistrats du Ministère public et remises en liberté dans le délai de 48 heures dès l'arrestation, car les conditions de détention provisoire n'étaient plus remplies.

3.2.3 Bureau des contraventions

Durant l'année 2018, le bureau des contraventions a enregistré 3214 nouveaux dossiers, soit 547 de plus que l'année précédente (+ 20 %).

On constate que le nombre de dossiers entrés au bureau des contraventions ne cesse d'augmenter et la charge de travail ne peut plus être absorbée. Au 31 décembre 2018, 1067 dossiers de contraventions sont pendants.

Vu l'importante masse de travail, il faut constater un retard plus conséquent que l'année précédente dans le traitement des dossiers dû à la forte augmentation des dénonciations pour des contraventions. Suite à des mesures de rationalisation liées aux recommandations de l'expert Brunner (gestion des dossiers contre inconnu), le Ministère public espère résorber une partie du retard et, cas échéant, prendra les mesures qui s'imposent.

3.2.4 Commissions rogatoires intercantionales et internationales

25 dossiers de commissions rogatoires ont été enregistrés en cours d'année, dont 2 sont encore en cours au 31.12.2018.

3.2.5 Tribunal des mineurs

309 dossiers (+85), dont 2 actes d'accusation et 3 oppositions à des ordonnances pénales, relatifs à des mineurs ont été traités par la procureure des mineurs durant l'année 2018.

3.2.6 Liquidation des affaires

a. Jugements rendus / décisions rendues

➤ Ordonnances pénales	3640
➤ Ordonnances de classement	441
➤ Ordonnances de non-entrée en matière	395
➤ Modifications de jugements (art. 363 CPP)	317
➤ Ordonnances de jonction / disjonction	715
➤ Ordonnances de dessaisissement	28
➤ Décisions de fixation du for	89
➤ Ordonnances de suspension contre prévenu inconnu	1049
➤ Commissions rogatoires intercantionales et internationales	22

Sur les 3640 ordonnances pénales délivrées par le Ministère public, 2221 ont été établies par le bureau des contraventions, soit le 61 %.

Il faut encore relever que 130 oppositions aux ordonnances pénales ont été enregistrées. Le taux d'opposition représente 4 % et démontre bien l'efficacité de cette procédure.

b. Actes d'accusation

• au Tribunal de première instance	
➤ Juge pénal	159
➤ Tribunal pénal	25

c. Renvois 363 CPP

• au Tribunal de première instance	
➤ Juge pénal	51

d. Décisions contestées devant la Chambre pénale des recours

• NEM / classement / suspension	23
• Autres	9

Comparatif sur les 3 dernières années

	en 2016	en 2017	en 2018
Ordonnances pénales	3577	3898	3640
Ordonnances de classement	433	531	441
Ordonnances de non-entrée en matière	324	374	395
Ordonnances de jonction/disjonction	620	872	715
Ordonnances de dessaisissement	59	55	28
Décisions de fixation du for	51	98	89
Commissions rogatoires intercantionales/internationales entrées	35	35	22
Ordonnances de suspension prévenu inconnu	1480	1392	1049
Modifications de jugement (363 CPP)	360	385	317
Actes d'accusation au Juge pénal	149	210	159
Actes d'accusation au Tribunal pénal	37	15	25
Renvois 363 CPP au Juge pénal	52	42	51

e. Dossiers en cours

Au 31 décembre 2018, 2153 affaires (dont 169 dossiers entrés avant le 1^{er} janvier 2018) étaient pendantes, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2017.

Cette augmentation s'explique principalement par l'importante charge de travail du bureau des contraventions (voir point 3 ci-dessus).

3.2.7 Autres activités

Les magistrats ont pris part aux diverses réunions et assemblées des organes et associations suisses de la poursuite pénale : Conférence des procureurs de Suisse (CPS), Conférence latine des procureurs (CLP), Société suisse de droit pénal (SSDP), Plate-forme des procureurs généraux suisses, Groupement des procureurs dirigeants etc., ainsi qu'à des rencontres, conférences et séminaires organisés par la Confédération (Rencontre extraditionnelle de l'OFJ, rapport annuel du SCOCCI) et la SSDP (Société suisse de droit pénal).

Des séances de travail ont été mises sur pied avec de nombreux services et autres instances, tels que le Tribunal cantonal et le Tribunal de première instance, la Commission spécialisée, le Service juridique, les représentants des médias, le nouvel établissement pénitentiaire, la localisation des instances judiciaires dans le château à Porrentruy, les représentants du service de la santé, la cellule requérant d'asile, le Corps des gardes-frontière, le service des ressources humaines, etc.

Outre ces activités, les procureurs font partie des groupes de travail de la Conférence latine des procureurs (CLP) et de la Conférence des procureurs suisses (CPS) (COMINTEL, COMAMAL, COMASTUP, COMTRANS, Entraide et for, Spoc Djihadisme, COMECO, CCCMP). Le Ministère public est en outre représenté au sein du bureau de la CLP.

Au niveau international, le Ministère public a participé à la réunion transfrontalière des procureurs chargés de l'entraide réunissant des procureurs français et des procureurs des cantons BE, BS, BL, NE et JU, ainsi qu'à une réunion de la plate-forme opérationnelle transfrontalière 25/90.

3.2.8 Locaux

Aucune modification n'est intervenue durant l'année s'agissant des locaux occupés par le Ministère public.

La localisation du Ministère public au château à Porrentruy reste problématique au vu de la collaboration étroite et constante avec la police et de l'inadéquation des locaux en termes de situation, de dispersion, d'espace et de sécurité. Le Ministère public estime nécessaire de prioriser les travaux visant au regroupement de la Police judiciaire et du Ministère public sur un site unique.

3.2.9 Personnel

Durant l'année, le Ministère public a enregistré quelques modifications au sein de son personnel.

Après plusieurs contrats de durée déterminée, Nicolas Steullet a été engagé en qualité de greffier-juriste depuis 1er juillet 2018.

Dès le 1er juillet 2018 Julie Balduzzi, commis-greffière à 100 %, est attribuée au poste de greffier-juriste.

Amandine Régnier a été engagée, également dès le 1er juillet 2018, en qualité de collaboratrice administrative à un taux d'activité de 50 % pour renforcer le bureau des contraventions. Cette même collaboratrice fonctionne également en qualité de commis-greffière à 40 % pour la procureure Valérie Cortat.

Pauline Riat a réussi son CFC d'employée de commerce au 31 juillet 2018.

Le Ministère public a également accueilli 10 stagiaires-avocat(e)s durant l'année 2018.

3.3 Conclusions

Grâce au travail important de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, le Ministère public a pu mener à bien l'essentiel de ses tâches en 2018. Depuis la modification du nouveau code de procédure pénale en 2011, le Ministère public travaille à flux tendu. L'augmentation de la criminalité et de la complexité des affaires, notamment économiques, engendrent une masse de travail très importante. Un point de vigilance est porté sur le bureau des contraventions, chroniquement surchargé.

La collaboration avec la police est toujours aussi importante. Les contacts sont très étroits, le Ministère public et la police judiciaire instruisant les dossiers ensemble. L'éloignement géographique reste l'inconvénient majeur de cette collaboration. Le Ministère public souhaite un rapprochement géographique avec la Police judiciaire dans les meilleurs délais.

Les magistrats du Ministère public remercient chaleureusement l'ensemble de leur personnel ainsi que la police judiciaire et la gendarmerie territoriale pour leur engagement sans faille au service de la poursuite pénale.

La procureure générale en 2018

Valérie Cortat

4 Tribunal des mineurs

4.1 Activité judiciaire

En 2018, l'activité judiciaire du Tribunal des mineurs a été sensiblement identique à celle de l'année 2017. En effet, autant d'affaires ont été enregistrées (201 en 2018 contre 202 en 2017), nous permettant ainsi de supposer un répit voire un arrêt de l'augmentation de la délinquance juvénile dans le canton du Jura. Il n'en demeure pas moins que ces chiffres représentent toujours une augmentation de 70 % des affaires dénoncées au TMI par rapport à l'année 2015 (118 affaires enregistrées).

En parallèle, 208 prononcés pénaux ont été rendus (contre 201 en 2017), diminuant ainsi à 94 le nombre d'affaires en cours reportées pour traitement en 2019 (contre 101 reportées de 2017 à 2018).

Cela étant, il sied de rappeler que le système actuel d'enregistrement des affaires n'est pas révélateur de la réelle délinquance juvénile jurassienne, dès lors qu'une seule et unique infraction par mineur est comptabilisée dans celui-ci, alors qu'une multitude d'infractions sont souvent à juger dans un même dossier. Toutefois, ce problème sera résolu en 2019, grâce au nouveau système Tribuna qui sera mis en place début d'année. Ainsi, les chiffres 2019 seront représentatifs du travail effectué par le TMI. Cependant, en termes de statistiques, aucune comparaison avec les années précédentes ne sera plus possible, les compteurs repartant alors à zéro.

En termes d'audiences, 78 audiences ont été tenues devant la soussignée (contre 54 en 2016 et 88 en 2017). Aucune audience du Tribunal collégial n'a pu être fixée, de sorte que de nombreuses affaires seront portées devant celui-ci courant 2019.

En ce qui concerne les prononcés pénaux, 173 ordonnances pénales (contre 115 en 2016 et 148 en 2017) et 35 ordonnances de classement (contre 41 en 2016 et 52 en 2017) ont été rendues. A cela s'ajoutent 21 classements partiels (également 21 en 2017), 8 conversions (contre 2 en 2016 et 7 en 2017) et 7 décisions d'arrêts disciplinaires (contre 0 en 2016 et 1 en 2017). S'agissant des arrêts disciplinaires, ceux-ci ont été nécessaires afin de sanctionner les jeunes qui, principalement, refusaient d'exécuter leur peine et/ou faisaient preuve d'indiscipline grave. En effet, l'exécution des peines a été très difficile en 2018 et a exigé beaucoup d'énergie de la part des institutions accueillant bénévolement ces jeunes ainsi que du TMI, tant les absences et les mauvais comportements de ces derniers ont été fréquents.

Il sied de relever que la médiation pénale a beaucoup été utilisée durant l'année 2018, dès lors que 19 situations (contre 11 en 2016 et 14 en 2017) ont été confiées à l'AEMO ou à Caritas Jura en vue d'une médiation.

Les peines prononcées ont été majoritairement fermes, avec en première position les condamnations à des prestations personnelles (79 + 17 cours d'éducation routière), en deuxième position les condamnations à des amendes (47) et en troisième position les réprimandes (11). Les peines avec sursis, lesquelles ont été plus importantes en 2018 afin de permettre un accompagnement par un assistant social du TMI de nombreux jeunes en situation difficile, ont été principalement des prestations personnelles (26, dont 23 avec sursis partiel), puis des amendes (2 avec sursis partiel) et 1 peine privative de liberté.

En cumul des peines, 6 assistances personnelles, 2 traitements ambulatoires et 1 surveillance ont été prononcés comme mesures. De plus, à titre provisionnel, 3 assistances personnelles, 5 traitements ambulatoires, 6 placements (dont un jeune a fait l'objet de 3 placements) en milieu ouvert et 2 placements en milieu fermé ont été ordonnés.

Dans l'ensemble, ces prononcés pénaux ont été peu contestés, dès lors que seules 7 oppositions (dont 5 ont été retirées) ont été formées. En sus, 4 décisions (dont 2 incidentes et 1 indépendante) ont fait l'objet d'un recours.

Une nouvelle action de prévention, portant cette fois-ci sur le phénomène money mule, a également été menée en collaboration avec le Service de l'enseignement, lequel a été chargé de relayer cette action auprès de l'ensemble de la jeunesse jurassienne scolarisée à l'école publique ou dans une école privée, y compris post-obligatoire. L'action menée en 2016, laquelle portait sur le sexting, a également été rappelée.

La collaboration avec la police jurassienne a également été intense en 2018. La soussignée remercie chaleureusement cette dernière pour son soutien et ses interventions au pied levé dans plusieurs situations difficiles.

Enfin, cette année encore l'ensemble du personnel du TMI ne s'est pas ménagé afin de rattraper le retard accumulé sur les dernières années. Grâce à des efforts intenses, le retard a été absorbé en grande partie, de sorte qu'à ce rythme le TMI devrait être à même de supporter un retard raisonnable d'ici fin 2019, lui permettant ainsi de presque être à jour avec les nouvelles affaires dénoncées.

4.2 Service social

L'année 2018 a, comme en 2017, été très chargée pour les assistants sociaux du TMI. D'une part, ils ont été largement occupés par plusieurs mineurs bien ancrés dans la délinquance ou présentant des situations familiales difficiles et qu'ils suivent depuis 2016 déjà, d'autre part, ils ont dû assumer 17 nouvelles enquêtes sociales et ont rendu 24 rapports d'enquête sociale.

En parallèle, ils ont assuré 9 nouvelles assistances personnelles (contre 15 en 2017) et 32 nouveaux mandats d'accompagnement ou prolongation d'un tel mandat (contre 20 en 2017). Dans le même temps, ils ont procédé au suivi de 20 assistances personnelles et 28 personnes d'accompagnement.

Les auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales (30) n'ont pas diminuées par rapport à 2017 (31).

4.3 Personnel du Tribunal

Comme mentionné dans le rapport 2017, Madame Flanza Rogova, laquelle a remplacé le titulaire durant son absence, a quitté le TMI fin février 2018. Elle a été remplacée par Madame Patrizia Secli à compter du 19 février 2018, laquelle nous a quittés au 31 juillet 2018. Suite à une reprise progressive du travail à compter de janvier 2018, Monsieur Yves Gigon a repris son activité à 100 % dès septembre 2018, pour finalement partir en retraite anticipée courant janvier 2019 après 40 ans de service. C'est Madame Maude Bandelier, notre ancienne apprentie et stagiaire HEG qui a brillamment réussi sa formation HEG fin 2018, qui a été engagée en qualité de nouvelle commis-greffière du TMI à compter du 1er avril 2019 et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec elle. De même, Madame Laura Filisetti nous a

rejoints en qualité de stagiaire HEG à 50 % à compter du 1er septembre 2018 et pour une durée de quatre ans.

Cela étant, la soussignée tiens à relever encore une fois qu'il n'est pas gérable, pour un petit service comme le TMI, d'avoir une seule personne employée à 100 % au greffe du TMI. En effet, lorsque celle-ci est absente pour cause de maladie, accident, vacances ou autre, le bon fonctionnement du service ne peut pas être assuré par une suppléance à l'interne, si ce n'est par la stagiaire HEG (non comprise dans les EPT) qui doit encore être formée et qui ne travaille qu'à temps partiel. C'est pourquoi il est primordial d'examiner la question de l'engagement d'une deuxième personne, en priorité d'un greffier-juriste à 50 % au moins – lequel pourrait alors épauler le greffe de même que la soussignée – ainsi que du rattachement du TMI à une autre instance, comme recommandé dans le rapport Brunner.

En ce qui concerne le Service social, Monsieur Daniel Droxler est également parti en retraite anticipée fin 2018, après 18 ans passés au sein du TMI. Il a été remplacé par Monsieur Clovis Brahier, lequel a été engagé en qualité d'assistant social à 70 % à compter de janvier 2019. Par la même occasion, Monsieur Christophe Marti a pu bénéficier d'une augmentation de son taux d'activité de 50 % à 80 % dès janvier 2019. Seule Madame Claudia Willemin demeure ainsi à 50 %.

S'agissant de la soussignée, son taux d'activité a été augmenté en cours d'année à 70 %. En outre, et par anticipation, elle sera remplacée par la Juge des mineurs e.r. Madeleine Poli, laquelle sera assistée de Madame Julie Frésard qui œuvrera en qualité de greffière-juriste, toutes deux engagées à 50 % à compter du 1er février 2019 et jusqu'au retour de la soussignée, vraisemblablement courant juillet 2019.

Enfin, le TMI a également accueilli trois avocates-stagiaires ainsi qu'une stagiaire sociale durant l'année 2018, lesquelles ont participé à l'activité judiciaire proprement dite ainsi qu'au travail du Service social.

La Présidente du Tribunal des mineurs :

Carole Girardin

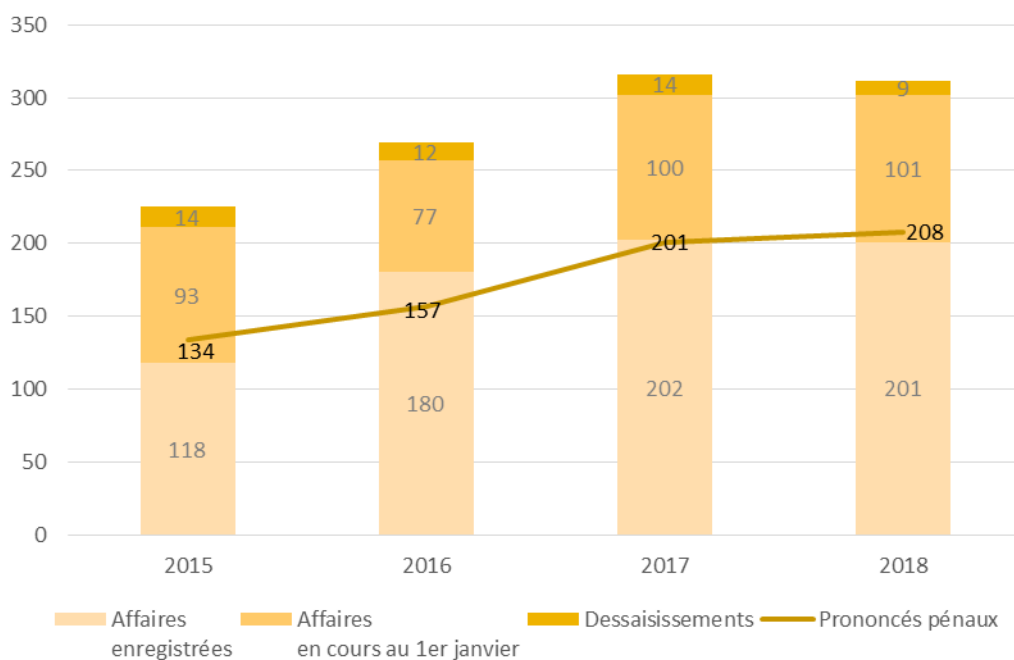
4.4 Statistiques

4.4.1 Tribunal des mineurs

Dénonciations et plaintes

	2017	2018	
En cours au 1 ^{er} janvier	100	101	(dont 7 médiations)
Affaires enregistrées	202	201	
Dessaisissements enregistrés en vue d'une transmission	14	9	
Total	316	311	
Nombre de prononcés pénaux	201	208	
En cours au 31 décembre	101	94	(dont 7 médiations)
* 1 dessaisissement en cours (95-1)			
Dessaisissements transmis	14	9	
Total	316	311	

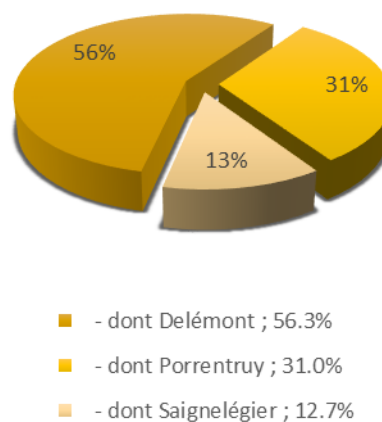
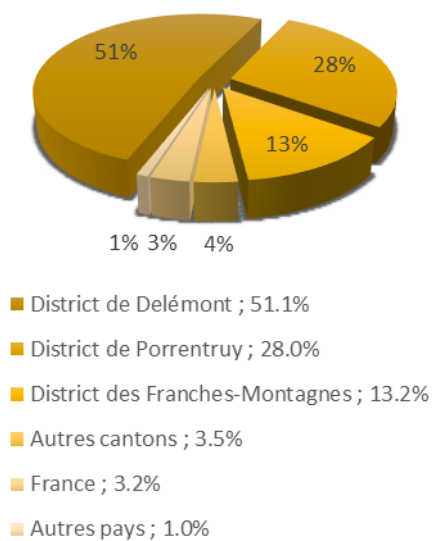
Evolution des affaires



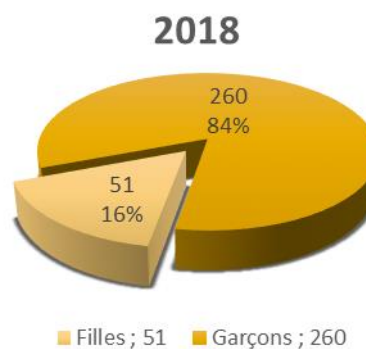
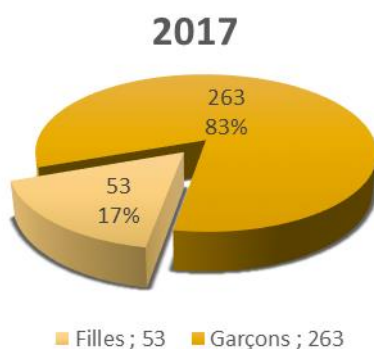
Répartition géographique

	en 2017		en 2018	
District de Delémont		178		159
- dont Delémont	35		40	
District de Porrentruy		60		87
- dont Porrentruy	19		22	
District des Franches-Montagnes		39		41
- dont Saignelégier	9		9	
Autres cantons		16		11
France		17		10
Autres pays		6		3
Total		316		311

Répartition par zones et par villes en 2018



Répartition par sexe



Activités

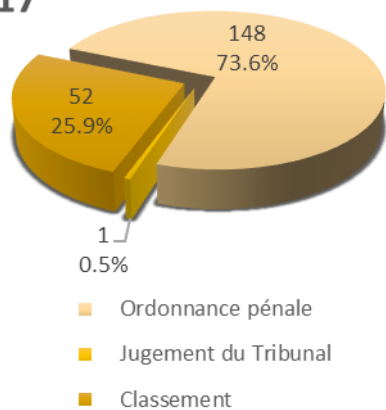
	2017	2018
Audiences juge des mineurs	88	78
Audiences tribunal collégial	1	0
Visite d'institution / journée d'étude	0	1
Instruction		
- détention provisoire	3	3
- enquête sociale	28	17
- expertise psycholégale	1	2
- placement en observation	5	1
Médiation	14	19

Décisions

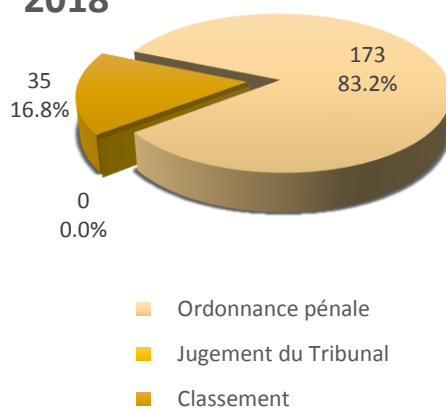
	2017	2018
1. Prononcés pénaux	201	208
Ordonnance pénale	148	173
Jugement du Tribunal	1	0
Classement	52	35
- dont non-entrée en matière	13	10
- dont classement après médiation	8	13
Classement partiel	21	21
Non-entrée en matière partielle	3	5
Révocation de sursis	1	0
Prolongation de sursis	0	3
Non-révocation de sursis	1	3
Conversions	7	8
2. Décisions d'exécution		
Levée de mesure	17	23
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	3	8
- placement	1	0
- personne d'accompagnement	13	15
Libération conditionnelle après une peine	0	0
Révocation libération conditionnelle	0	0
Non-révocation libération conditionnelle	0	0
3. Arrêts disciplinaires	1	7

Répartition des prononcés pénaux

2017



2018



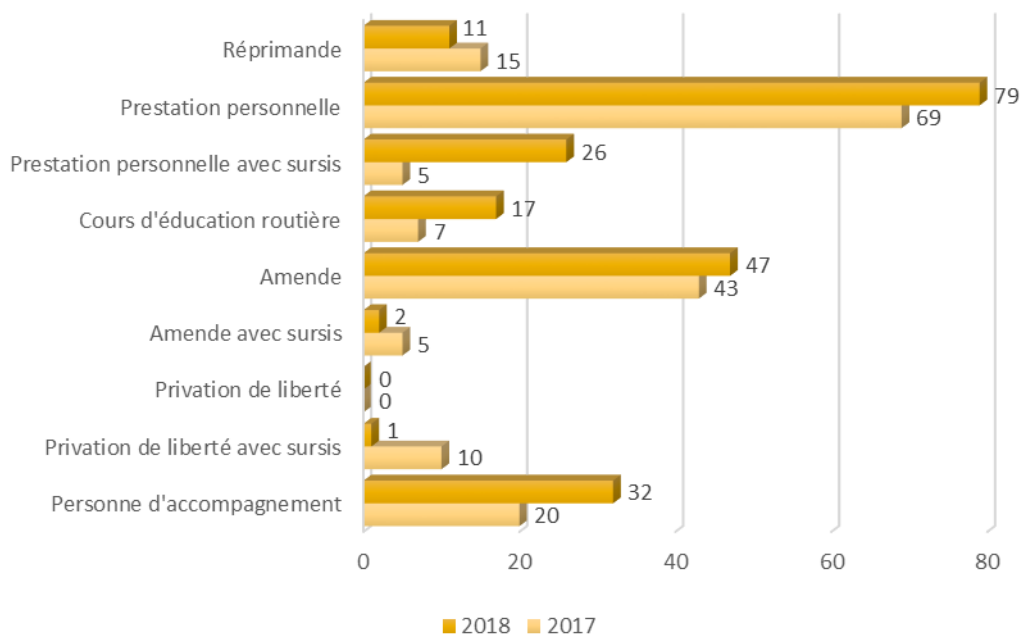
Prononcés contestés

	2017	2018
Oppositions	2	7
Recours	1	4
Appels	1	0

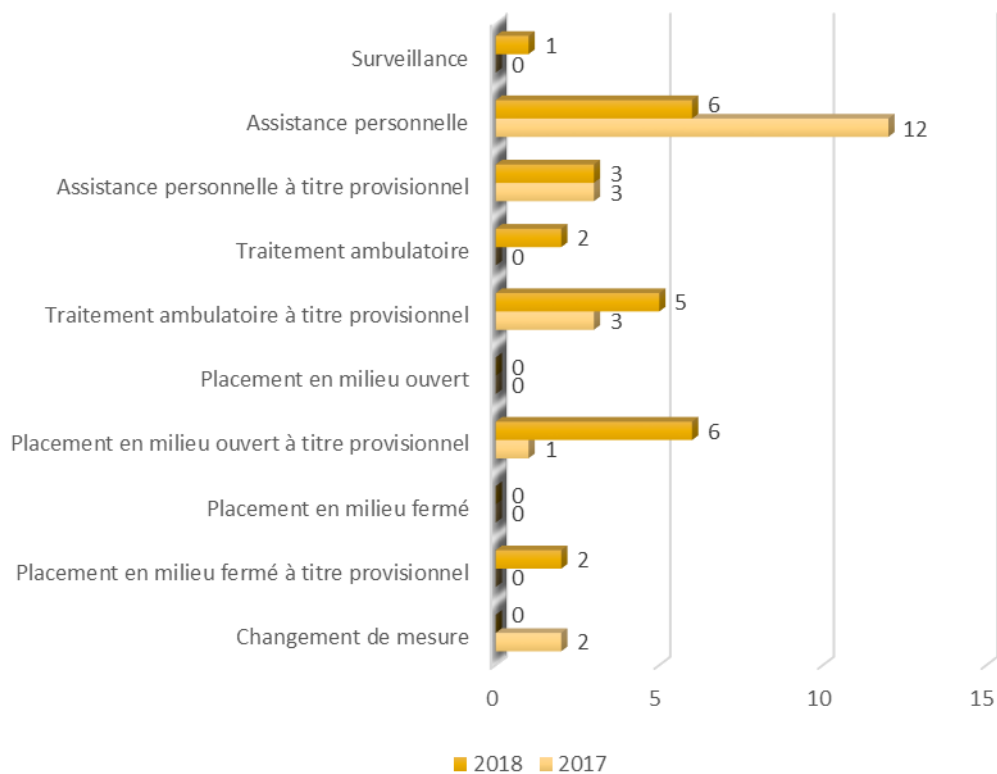
Peines et mesures de protection

	2017	2018
Réprimande	15	11
Prestation personnelle	69	79
Prestation personnelle avec sursis	5	26 *
* dont 23 prestations personnelles avec sursis partiel		
Cours d'éducation routière	7	17
Amende	43	47
Amende avec sursis	5	2 *
* dont 2 amendes avec sursis partiel		
Privation de liberté	0	0
Privation de liberté avec sursis	10	1
Personne d'accompagnement	20	32 *
* dont 3 prolongations de sursis		
Surveillance	0	1
Assistance personnelle	12	6
Assistance personnelle à titre provisionnel	3	3
Traitement ambulatoire	0	2
Traitement ambulatoire à titre provisionnel	3	5
Placement en milieu ouvert	0	0
Placement en milieu ouvert à titre provisionnel	1	6
Placement en milieu fermé	0	0
Placement en milieu fermé à titre provisionnel	0	2
Changement de mesure	2	0

Peines



Mesures de protection



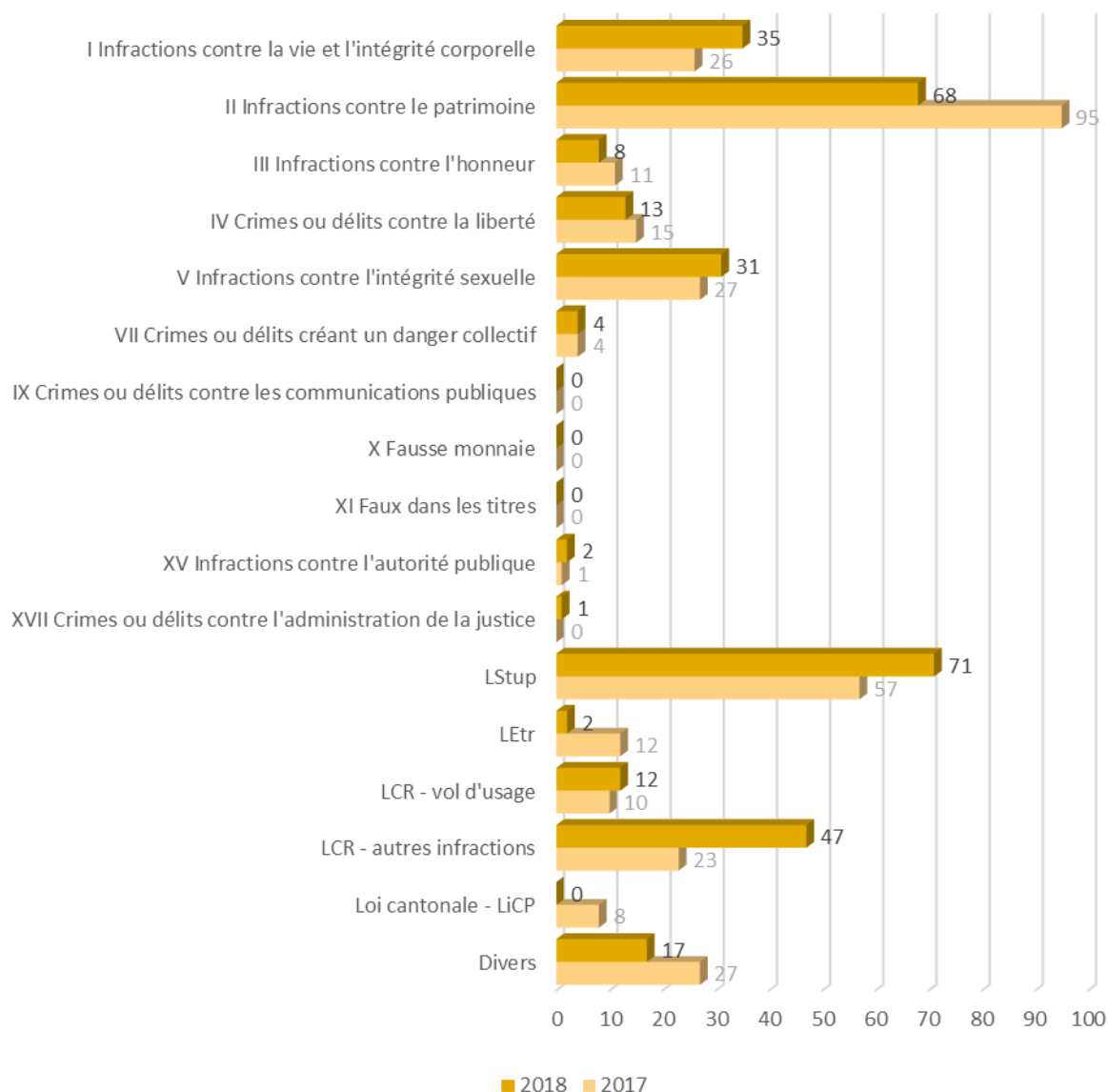
Récidives

	2017	2018
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	2	5
deux récidives	2	0
trois récidives et plus	0	0
Total	4	5
récidive(s) après une peine	4	5
récidive(s) après un placement	0	0
récidive(s) après une surveillance	0	0
récidive(s) après une assistance personnelle	0	0
Total	4	5

Infractions

	en 2017		en 2018	
A) Infractions au CP				
I Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	26	8.2%	35	11.3%
II Infractions contre le patrimoine	95	30.1%	68	21.9%
III Infractions contre l'honneur	11	3.5%	8	2.6%
IV Crimes ou délits contre la liberté	15	4.7%	13	4.2%
V Infractions contre l'intégrité sexuelle	27	8.5%	31	10.0%
VII Crimes ou délits créant un danger collectif	4	1.3%	4	1.3%
IX Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.0%	0	0.0%
X Fausse monnaie	0	0.0%	0	0.0%
XI Faux dans les titres	0	0.0%	0	0.0%
XV Infractions contre l'autorité publique	1	0.3%	2	0.6%
XVII Crimes ou délits contre l'administration de la justice	0	0.0%	1	0.3%
B) LStup	57	18.0%	71	22.8%
C) LEtr	12	3.8%	2	0.6%
D) LCR				
- vol d'usage	10	3.2%	12	3.9%
- autres infractions	23	7.3%	47	15.1%
E) Loi cantonale				
LiCP	8	2.5%	0	0.0%
F) Divers	27	8.5%	17	5.5%

Infractions



Interventions civiles

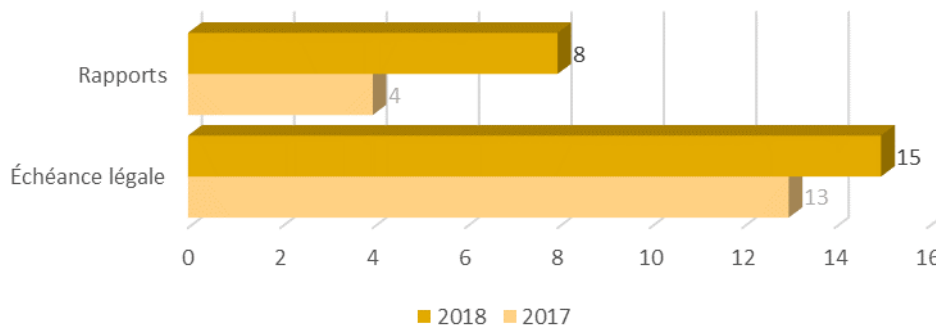
	2017	2018
Auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	31	30

N.B. Le système de comptabilisation des affaires n'est pas révélateur de la délinquance juvénile, dès lors que seule la première infraction est enregistrée et non plus les suivantes (chaque enregistrement comprend donc au moins une infraction).

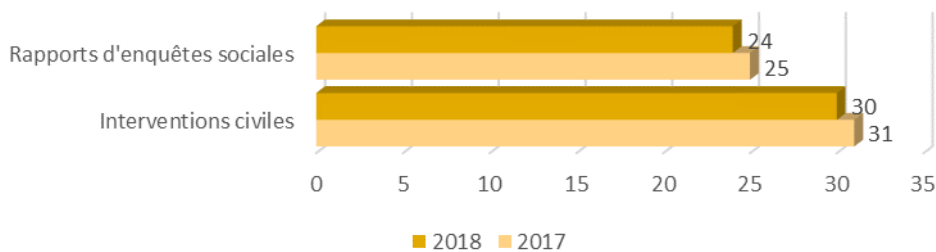
4.4.2 Service social du tribunal des mineurs

	2017	2018
Fin de mesures	17	23
Échéance légale	13	15
Surveillance	0	0
Assistance personnelle	0	0
placement	0	0
personne d'accompagnement	13	15
Rapports	4	8
Surveillance	0	0
Assistance personnelle	3	8
placement	1	0
Rapports d'enquêtes sociales	25	24
Décisions survenues en cours d'année	44	58
Surveillance	0	1
Assistance personnelle	12	6
Assistance personnelle à titre provisionnel	3	3
Personne d'accompagnement	20	32 *
* dont 3 prolongations de sursis		
Traitement ambulatoire	0	2
Traitement ambulatoire à titre provisionnel	3	5
Placement en milieu ouvert	0	0
Placement en milieu fermé	0	0
Placement provisionnel	1	8
Placement en observation	5	1
Interventions civiles		
Auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	31	30
Dossiers d'exécution de mesures au 31 décembre	48	63
Surveillance	0	1
Assistance personnelle	20	18
Traitement ambulatoire	0	2
Placement en milieu ouvert	0	0
Placement en milieu fermé	0	0
Personne d'accompagnement	28	42

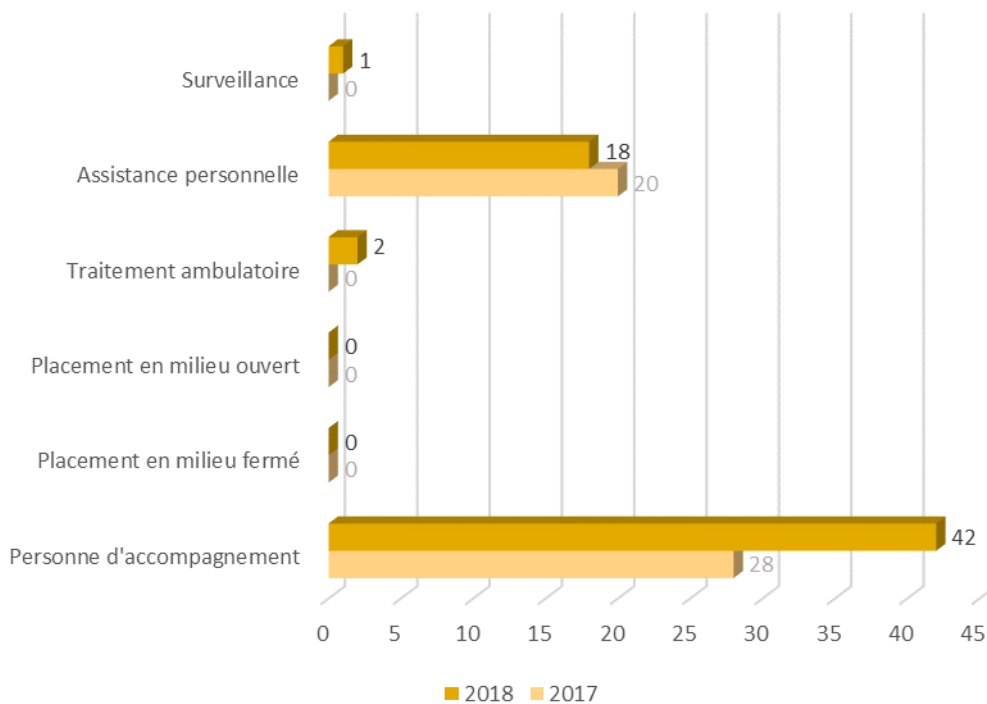
Fin de mesures



Rapports d'enquêtes sociales et interventions civiles (auditions d'enfants)



Dossiers d'exécution Mineurs



5 Annexe

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

5.1 Personnel, y compris les curateurs (privés ou professionnels), permanence

- Secrétariat : 2.5 EPT
- Membres de l'APEA : 2.7 EPT
- Juristes : 2.3 EPT
- Assistants sociaux : 2.75 EPT
- Contrôle des comptes : 1.5 EPT

A cela s'ajoute 0.5 EPT de secrétariat occupé par une stagiaire HEG.

Durant l'année 2018, l'APEA a enregistré plusieurs départs et a dû faire face à de nombreux mouvements en matière de personnel.

Durant l'année 2018, l'APEA a accueilli quatre avocats-stagiaires pour des stages d'un ou deux mois, ainsi qu'une juriste et une étudiante de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB).

Les curateurs privés et professionnels ne font pas partie du personnel de l'APEA. Les professionnels sont, pour la grande majorité, employés des Services sociaux régionaux; l'un ou l'autre dépendent de l'AJAM. De très nombreux mandats sont gérés par des curateurs privés ce qui représente un nombre important de tels curateurs, à savoir environ trois cents. Certains d'entre eux assument plusieurs mesures de protection. Il sied de relever ici que le recours à des curateurs privés donne entière satisfaction et s'avère fort judicieux. L'investissement personnel important de nombreux curateurs compense avantageusement les quelques inconvénients liés à ce système (notamment l'idée erronée que l'on peut démissionner sans motif à tout moment; parfois un manque d'aptitude ou de respect des exigences liées à la fonction).

Selon notre appréciation, la permanence fonctionne à satisfaction. Elle a été mise à contribution de manière assez régulière (en soirée, durant la nuit, les week-ends, voire les jours fériés). Pour l'heure, elle est maintenue en sa forme actuelle, même si les juristes de l'APEA qui assument également la permanence ne disposent pas du pouvoir de prendre une mesure urgente et doivent dès lors toujours s'en référer à un membre permanent lorsqu'une décision doit être prise.

5.2 Informatique - gestion des dossiers

Une réflexion a été entamée sur l'adéquation du logiciel destiné à la gestion des mesures de protection aux besoins de l'APEA. Parallèlement, une demande de GED a été reformulée auprès du SDI dans le courant de l'année 2018. Les choses devraient commencer à bouger dès le 2^e semestre de l'année 2019.

5.3 Collaboration avec les partenaires de l'APEA (SSR et communes notamment)

La collaboration avec les Services sociaux régionaux n'appelle pas de remarques particulières. Des séances sont régulièrement organisées et elles réunissent soit les curateurs de la protection de l'adulte et les membres et juristes de l'APEA, soit les curateurs de la protection de l'enfant et les membres et juristes de l'APEA, ainsi que la direction des SSR. Leur fréquence a toutefois été moindre en 2018.

L'APEA travaille toujours à tenter de confier le plus de mandats possibles à des curateurs privés; cela n'empêche cependant pas que de nombreux mandats doivent malgré tout être attribués à des curateurs professionnels. Ces derniers font dès lors face à une importante charge de travail et relèvent ne pas toujours être en mesure de consacrer suffisamment de temps à l'assistance personnelle des personnes dont ils assument le mandat.

De façon réjouissante, on assiste à une diminution sensible des changements de curateurs au sein des SSR.

La collaboration avec les communes se poursuit de manière normale. Il apparaît toutefois que les tâches et les compétences de l'APEA ne sont pas encore suffisamment connues par les autorités communales qui sollicitent notre autorité pour des tâches ne ressortant pas de notre compétence, notamment en matière d'ordre, de sécurité et de tranquillité publics. L'APEA interviendra à ce propos lors du séminaire organisé par l'AJC en mars 2019 à l'attention des maires.

Des contacts ont été pris avec le Service de l'enseignement en vue d'une présentation des activités et des compétences de l'APEA aux conférences des directeurs des écoles primaires et secondaires.

Enfin, une table ronde réunissant divers acteurs, à savoir le Ministère public, la Police cantonale, le Service de l'action sociale, le Service de la santé publique, les Services sociaux régionaux, le Centre médico-psychologique, enfants et adultes, et l'APEA a eu lieu en mars 2018 afin de discuter de situations et problématiques communes.

5.4 Statistiques

Nouveaux dossiers (ouverts en 2018)	430
Dossiers en cours au 31 décembre 2018	2031
Curatelles de portée générale art. 398	Nouvelles : 2
	Levées : 2
	Adaptées en 394 et 395 : 5
	Reprise : 1
	Total : 340
Curatelles de gestion du patrimoine art. 395	Nouvelles : 181 (combinées avec 394 et 396)
	Levées : 19 (combinées avec 394)
	Adaptées : 26 (toutes combinées + élargissement de tâches)
	Reprises : 3 (combinées avec 394)
	Total : 990
Curatelle de représentation art. 394	Nouvelles : 6 seulement 394 (et 181 combinées avec 395 mentionnées supra)
	Reprise de for : 4 (combinées avec 393 et 395)
	Levées : 1 (seulement 394) et 19 (combinées avec 395)
	Total : 990
Curatelle d'accompagnement art. 393	Nouvelles : 6 et 1 (combinée avec 394)
	Levées : 1 seulement 393 et 1 combinée avec 394
	Reprise de for : 1 (combinée avec 394)
	Total : 33
Combinaison de curatelles	Nouvelles : 3 (394,395 et 396) 2 (393 et 394)
Curatelles confiées à des proches	7
392 ch. 1	0
392 ch. 2	Nouvelles : 2
	Levées : 4
	Total : 4
392 ch. 3	Nouvelles : 2
	Levées : 3
	Total : 10
Examens des comptes et rapports	Comptes : 568
	Rapports : 154
Mandats pour cause d'inaptitude	4
Directives anticipées du patient	0 ; l'APEA n'intervient qu'en cas de problème ou pour donner des renseignements
Représentation par le conjoint et le partenaire enregistré	0 ; l'APEA n'intervient que pour établir des attestations, qu'en cas de problème ou pour donner des renseignements
Représentation dans le domaine médical	0 ; l'APEA n'intervient qu'en cas de problème ou pour donner des renseignements

Personnes résidant en EMS	0 ; l'APEA n'intervient qu'en cas de recours contre des mesures limitant la liberté de mouvement du résidant ou lorsque ce dernier n'a pas de contact avec l'extérieur
Cas prévus à l'article 419 CC	0
Conventions d'entretien approuvées pour les enfants nés hors mariage	29
Enregistrement des déclarations communes d'autorité parentale conjointe	32
PAFA ordonnés par un médecin	102
PAFA ordonnés par l'APEA (prolongation)	4
Placement de mineurs	19
Retraits du droit de déterminer le lieu de résidence	19
Retraits de l'autorité parentale	0 ; quelques limitations dans le cadre de curatelles éducatives

5.5 Remarques sur le fonctionnement de l'APEA

Une importante réflexion a été menée durant l'année 2018 au sujet de l'organisation et du fonctionnement de l'APEA. En collaboration avec le Département de l'intérieur et le Service des ressources humaines, diverses démarches ont été effectuées, notamment l'audition individuelle de chaque collaboratrice et collaborateur, une rencontre avec une délégation de l'Ordre des avocats jurassiens et une rencontre avec le président de l'APEA de Bâle-Ville et son chef de département. Cette réflexion a abouti à une clarification du statut de l'APEA et à une réorganisation interne qui a été validée par le Gouvernement en novembre 2018. Il en est ressorti que l'APEA est une autorité juridictionnelle et non un service social. Vu les tâches éminemment juridiques liées à l'instruction des dossiers et à la nécessité d'avoir une formation adéquate en la matière, il a été décidé de confier l'essentiel de l'instruction des dossiers à du personnel formé au niveau juridique et à réserver des actes d'instruction spécifiques aux membres permanents non-juristes, par exemple certaines auditions. Cela va conduire à réduire sensiblement le taux d'activité des membres permanents non-juristes qui verront leur taux d'activité porté à 20 %. En compensation, il est prévu d'engager un membre permanent juriste.

Par ailleurs, le Parlement a aussi accepté d'étoffer la dotation en personnel de l'APEA par un poste à 80 % de membre permanent juriste supplémentaire et un poste de secrétariat à 80 % également dès 2019.

De manière identique aux années précédentes, le personnel de l'APEA est toujours soumis à de fortes pressions émanant de toutes parts, en particulier des personnes au bénéfice de mesures particulières décidées par notre autorité.

Enfin, et comme déjà mentionnée dans les rapports des années précédentes, la surcharge des curateurs professionnels des Services sociaux régionaux pèse toujours fortement sur l'APEA lors de sollicitations pour de nouveaux mandats. La perspective de réorganisation du dispositif d'aide sociale à terme permettra aux curateurs d'être plus rapidement disponibles.

5.6 Divers

Durant l'année 2018, l'APEA a également :

- donné une présentation concernant les signalements effectués à l'APEA et le déroulement d'une procédure devant cette dernière dans le cadre de la formation des référents en maltraitance en milieu scolaire, ceci en date du 12 septembre 2018 ;
- poursuivi, en collaboration avec les Services sociaux régionaux, la tenue d'une permanence à l'intention des curateurs privés où ceux-ci peuvent se présenter spontanément, poser leurs questions ou y assister et profiter des questions soulevées par d'autres personnes. Cette permanence se déroule une fois par mois, à l'exclusion des vacances scolaires, en principe le premier lundi du mois. L'APEA est représentée par l'un de ses membres permanents ou l'un de ses juristes et les Services sociaux régionaux par un curateur de la protection de l'adulte. Il convient de constater que la fréquentation de cette permanence est relativement faible, à savoir environ deux à trois personnes en moyenne. Elle a été maintenue, mais une réflexion en vue de repenser la forme de cette permanence est en cours.

Christian Minger

Président de l'APEA